



Offemont

Offemont Réalités

Magazine municipal - Juillet 2020 - N°73



PEFC™

10-31-1758

Certifié PEFC

pefc-france.org



Sommaire

Le mot du Maire.....	page 03
Le nouveau Conseil Municipal.....	page 04
Résultats des dernières élections.....	page 06
Représentation dans les organismes.....	page 07
Finances.....	page 08
Covid-19.....	page 10
Urbanisme.....	page 11
Politique de la Ville.....	page 14
Fleurissement.....	page 14
Amélioration de l'espace public.....	page 16
Éducation.....	page 23
La Ruche.....	page 24
CLÉ.....	page 28
Moments officiels	page 33
Les Aînés.....	page 36
Animation.....	page 38
Sports & loisirs.....	page 41
Vie communale.....	page 43
Promotion.....	page 45
Conseils Municipaux.....	page 46
Dialoguons.....	page 62
Flash back.....	page 63
État civil.....	page 64
Tribunes.....	page 65
Page ludique.....	page 66
À noter dans votre agenda.....	page 67

Directeur de la publication : Pierre CARLES. Responsable de la publication : Carole TRITTER.

Rédaction : Marie-Line CABROL, Pierre CARLES, Nicole MUESSER, Carole TRITTER, la CLÉ d'Offemont, les listes "Un vent de liberté pour Offemont" et "Parlons d'avenir". Avec la participation de Gilles MULLER et Michelle ROUSSELET. Photos : Mairie d'Offemont sauf celles portant le nom du photographe. Crédits : freepik.com, vecteezy.com, pixabay.com. Conception graphique et mise en page : Service Communication Mairie d'Offemont. Dépôt légal : juillet 2020. Tirage : 2000 exemplaires. Coût de l'impression : 2240 € HT. Imprimé par PHILOR (90) sur papier PEFC. Régie publicitaire : Mairie d'Offemont.

Comment recevoir Offemont Réalités ?

Version papier : Le magazine municipal d'Offemont est distribué à l'ensemble des Offemontois. Il est également disponible à l'accueil de la Mairie d'Offemont.

Version électronique : Offemont Réalités est consultable sur le site internet de la Commune d'Offemont www.mairie-offemont.fr dans la rubrique Animation et Communication/Revue municipale.



Chères Offemontoises, chers Offemontois,

Avant tout, avec ma nouvelle équipe municipale, je tiens à remercier les Offemontoises et les Offemontois qui m'ont renouvelé leur confiance lors des élections du 15 mars. Je peux les assurer de tout mettre en œuvre pour être à leur service et à leur écoute afin que les six années à venir soient, pour tous, des plus sereines et des plus fructueuses.

La crise sanitaire que nous traversons nous fait vivre des moments tourmentés et difficiles à gérer. Je recommande à toutes et à tous de rester particulièrement vigilants et de continuer à respecter les consignes et les gestes barrières pour assurer votre santé et celle des autres. Je remercie tous ceux qui ont contribué et qui contribuent encore à œuvrer pour stopper la progression de ce virus et pour que nous retrouvions le plaisir d'une vie normale.

Le 30 mai, jour de l'ouverture du magasin Aldi, l'affluence de clients a été telle que les prévisions ont dépassé toutes les espérances de la Direction...

Je ne manque pas de recevoir chaque jour des mots de remerciement de personnes ravies de ce commerce de proximité qui était attendu depuis de longs mois et, au vu de la fréquentation régulière des clients, les attentes ne sont pas démenties.

Les travaux de rénovation du magasin Colruyt continuent à grande vitesse... L'ouverture est prévue courant septembre et surtout, la très attendue station de carburants qui ne manquera pas de rendre un grand service à tous les habitants de notre commune et des communes alentours.

Au complexe sportif, les travaux du dojo ont démarré et vont bon train pour la joie et la satisfaction des sportifs et connaisseurs d'arts martiaux. Les entraînements et les compétitions vont pouvoir se faire dans des conditions idéales.

Les travaux du terrain d'honneur de football sont maintenant terminés. En accord avec les dirigeants du club de football, nous avons pris la décision de faire installer un arrosage intégré automatique afin de garantir une pelouse de bonne qualité tout en économisant l'eau consommée.

La nombreuse clientèle qui a fréquenté le marché local pendant le confinement continue à être fidèle aux commerçants régionaux le jeudi soir sur le parvis de la mairie. Pour joindre l'utile à l'agréable, un moment festif et musical a été partagé avec les musiciens, Pascal MOUREY et Dany MOUREAUX, qui ont animé la place un jeudi de juin et de juillet de 17 h à 20 h.

Je vous souhaite de passer un bel été, sans oublier de prendre soin de vous et de vos proches.

Pierre CARLES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Carles', written over a light blue background.

Le nouveau Conseil Municipal

Les adjoints au Maire



Dominique BROS

Adjoint aux affaires d'urbanisme - PLU et autorisations de droit du sol, en lien avec la sécurité, les affaires forestières et agricoles



Carole TRITTER

Adjointe aux affaires financières, à la communication, aux cérémonies, au fleurissement et à l'embellissement ainsi qu'au marché local



Jérôme BOYER

Adjoint aux sports et à la vie associative



Nicole MUESSER

Adjointe aux affaires sociales et plus spécifiquement des questions et actions relatives à l'animation dédiées aux Aînés et actions relatives aux liens intergénérationnels et des dossiers d'admission en EHPAD



Kenan SAKAR

Adjoint aux travaux et à l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie communale



Michelle ROUSSELET

Adjointe à la gestion des publications, aux reportages photos et à la publicité



Gilles MULLER

Adjoint aux affaires scolaires



Estelle MOUSSAOUI

Adjointe à l'animation

Les conseillers municipaux délégués



Jacques SERZIAN

Conseiller délégué aux affaires liées à la politique de la Ville et à la cohésion sociale



Marie-Line CABROL

Conseillère déléguée aux affaires péri et extrascolaires



Taïeb MEKKI

Conseiller délégué aux travaux et plus particulièrement aux chantiers espaces verts



Zohra KADDOUR

Conseillère déléguée à l'action sociale plus spécifiquement les enquêtes sociales diverses, les bons alimentaires, logements - commissions d'attribution

Le nouveau Conseil Municipal



Antonio NETO

Conseiller délégué aux sports et à la vie associative



Nadine PASTOR

Conseillère déléguée aux affaires sociales et animation en lien avec les Aînés



Thierry FRAISIER

Conseiller délégué aux affaires liées à l'animation et au développement durable



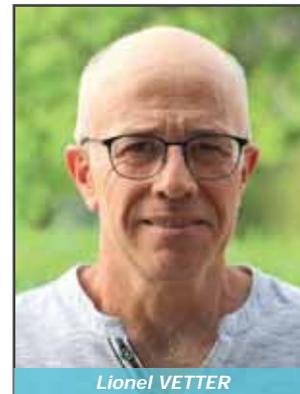
Stéphanie MARCHAL

Conseillère déléguée à l'animation

Les conseillers municipaux



Laëtitia VAUCHIER



Lionel VETTER



Juliette WALTER



Guillaume JOUBERT

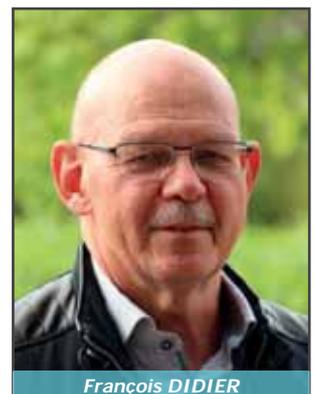
Les conseillers municipaux d'opposition

Les conseillers municipaux suivants de la liste "Parlons d'avenir" ont démissionné :

- Chantal GERARD le 05 juin,
- Didier CHAMAGNE le 08 juin,
- Jean-François MAUVAIS le 08 juin,
- Samantha PRUDOT le 09 juin,
- Nassira BOUDJADJA le 10 juin.



Dominique RETAILLEAU



François DIDIER



Julie MOIROD



Bouchra CAIRE-REMONNAY



Cyril BARBIER



Michel MURAROTTO

Résultats des dernières élections

Élections municipales - 15 mars 2020

Nombre d'inscrits	2777	Blancs / Nuls	43
Absentions	1445	Exprimés	1289
Votants	1332		

Liste conduite par	Bureau n° 1 Martinet	Bureau n° 2 Mairie	Bureau n° 3 Citronniers	Total des voix	%
Dominique RETAILLEAU "Parlons d'avenir"	157	246	214	617	47,87
Pierre CARLES "Un vent de liberté pour Offemont"	196	236	240	672	52,13

Premier Conseil Municipal

Le 25 mai, lors du premier Conseil Municipal, l'élection du Maire et des adjoints a eu lieu dans une ambiance particulière marquée par la distanciation sociale et le port du masque devant un public restreint.

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Montant mensuel brut par personne

Maire	2 139 €
8 adjoints	entre 342 € et 856 €

8 conseillers délégués	entre 214 € et 428 €
---------------------------	-------------------------



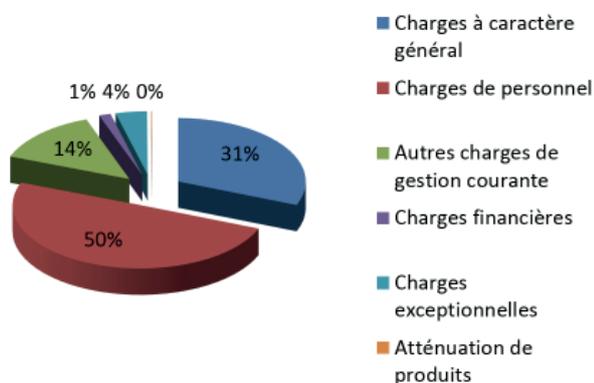
Représentation dans les organismes

ORGANISME	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Syndicat Intercommunal Territoire d'Énergie 90	Dominique BROS, Guillaume JOUBERT, Dominique RETAILLEAU	Carole TRITTER, Lionel VETTER, François DIDIER
Forêts - Association des communes forestières	Dominique BROS	Lionel VETTER
Syndicat intercommunal de la Fourrière	Thierry FRAISIER	Gilles MULLER
Conseils d'école	Gilles MULLER	
Comité National d'Action Sociale	Zohra KADDOUR	
Représentant de la Commune auprès des services de l'État - Questions de défense	Pierre CARLES	
Commission d'Appel d'Offres	Kenan SAKAR, Lionel VETTER, Taïeb MEKKI, Dominique BROS, Cyril BARBIER	Antonio NETO, Guillaume JOUBERT, Carole TRITTER, Gilles MULLER, François DIDIER
Représentation auprès du Syndicat Mixte de Gestion des Parcs Automobiles Publics	Antonio NETO	Gilles MULLER
Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail	Pierre CARLES, Carole TRITTER, François DIDIER	Stéphanie MARCHAL, Estelle MOUSSAOUI, Dominique RETAILLEAU
Comité Technique	Pierre CARLES, Carole TRITTER, François DIDIER	Stéphanie MARCHAL, Estelle MOUSSAOUI, Dominique RETAILLEAU
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Pierre CARLES, Marie-Line CABROL, Dominique RETAILLEAU	
Centre Communal d'Actions Sociales	Jacques SERZIAN, Nicole MUESSER, Zohra KADDOUR, Thierry FRAISIER, Carole TRITTER, Juliette WALTER, Julie MOIROD, Dominique RETAILLEAU	
Commission communale "Révision Plan Local d'Urbanisme"	Pierre CARLES, Dominique BROS, Kenan SAKAR, Carole TRITTER, Dominique RETAILLEAU	
Commission communale "Travaux"	Pierre CARLES, Kenan SAKAR, Marie-Line CABROL, Lionel VETTER, François DIDIER	
Commission communale "Vidéoprotection"	Pierre CARLES, Dominique BROS, Kenan SAKAR, Estelle MOUSSAOUI, Cyril BARBIER	
Commission communale "Fleurissement et développement durable"	Pierre CARLES, Carole TRITTER, Thierry FRAISIER, Stéphanie MARCHAL, Bouchra CAIRE-REMONNAY	
Commission communale "Animation"	Pierre CARLES, Estelle MOUSSAOUI, Carole TRITTER, Nadine PASTOR, Julie MOIROD	

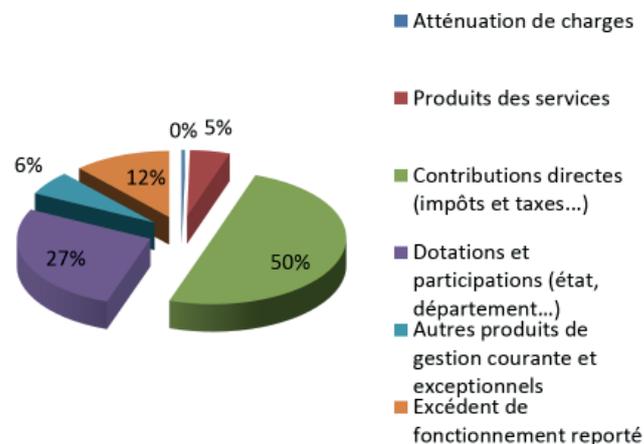
Budget de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement en euros			Recettes réelles de fonctionnement en euros		
	Budget 2020	Compte administratif 2019		Budget 2020	Compte administratif 2019
Charges à caractère général	1 070 514,00 €	804 735,02 €	Atténuation de charges	13 500,00 €	54 663,89 €
Charges de personnel	1 714 100,00 €	1 592 614,21 €	Produits des services	180 699,94 €	180 394,31 €
Autres charges de gestion courante	473 070,00 €	460 378,86 €	Contributions directes (impôts et taxes...)	1 877 540,00 €	1 881 830,26 €
Charges financières	50 000,00 €	47 675,13 €	Dotations et participations (État, Département...)	1 012 785,07 €	1 050 914,77 €
Charges exceptionnelles	136 124,24 €	45 961,44 €	Autres produits de gestion courante et exceptionnels	221 584,45 €	110 273,23 €
Atténuation de produits	3 000,00 €	2 045,00 €	Excédent de fonctionnement reporté	442 000,00 €	363 000,00 €
TOTAUX	3 446 808,24 €	2 953 409,66 €	TOTAUX	3 748 109,46 €	3 641 076,46 €

Dépenses de fonctionnement - Budget 2020



Recettes de fonctionnement - Budget 2020



Endettement

L'endettement de la Commune par habitant est en baisse : - 50,36 % entre le 01/01/2012 et le 30/06/2020.

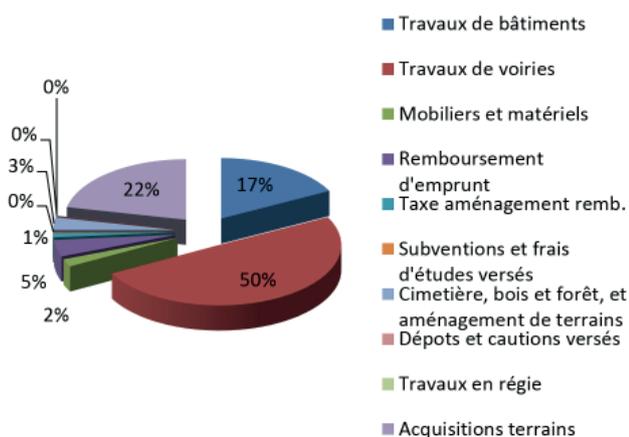


2012	1 372 €
2014	1 274 €
2015	1 178 €
2016	1 116 €
2017	910 €
2018	864 €
2019	756 €
2020	681 €

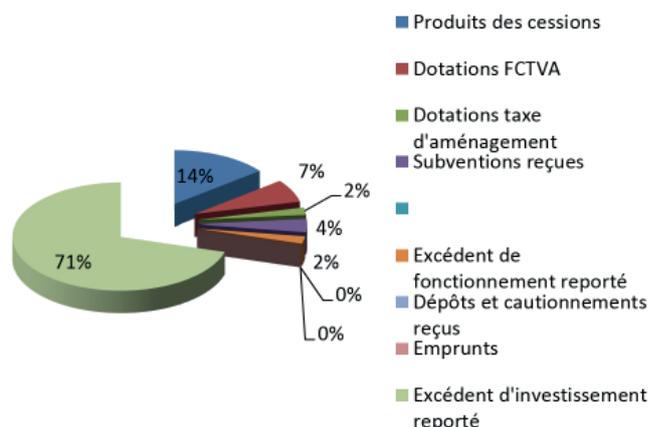
Budget d'investissement

Dépenses réelles d'investissement en euros			Recettes réelles d'investissement en euros		
	Budget 2020	Compte administratif 2019		Budget 2020	Compte administratif 2019
Travaux de bâtiments	674 500,00 €	881 173,49 €	Produits des cessions	477 124,24 €	- €
Travaux de voiries	1 925 925,80 €	429 743,67 €	Dotations FCTVA	226 835,80 €	157 132,10 €
Mobiliers et matériels	79 050,00 €	52 519,27 €	Dotations taxe d'aménagement	73 000,00 €	71 687,19 €
Remboursement d'emprunt	172 000,00 €	170 734,07 €	Subventions reçues	125 626,50 €	310 792,29 €
Taxe d'aménagement remboursement	46 000,00 €	7 915,90 €			
Subventions et frais d'études versés	6 500,00 €	11 656,51 €	Excédent de fonctionnement reporté	73 489,92 €	584 740,48 €
Cimetière, bois et forêt, et aménagement de terrains	128 700,00 €	12 312,30 €	Dépôts et cautionnement reçus	- €	867,00 €
Dépôts et cautions versés	1 000,00 €	582,86 €	Emprunts	- €	9 402,72 €
Travaux en régie	- €	- €	Excédent d'investissement reporté	2 330 320,88 €	2 591 151,07 €
Acquisitions terrains	838 394,26 €	990,78 €			
TOTAUX	3 872 070,06 €	1 567 628,85 €	TOTAUX	3 306 397,34 €	3 725 772,85 €

Dépenses d'investissement - Budget 2020



Recettes d'investissement - Budget 2020



Locations non perçues à la MIEL

En raison de l'épidémie de COVID-19, les locations de la MIEL entre mars et juin ont été annulées, le montant de la perte s'élève à 7405 € au 30 juin. Nous ferons un état global de l'impact financier lié à cette catastrophe sanitaire pour la Commune dans notre prochaine revue.

Confinement solidaire

Dès les premiers jours de confinement, une liste téléphonique a été établie. Cette dernière répertoriait 406 foyers où résidaient une ou plusieurs personnes de 70 ans et plus. Cette liste générale a été subdivisée par quartier afin de mettre en relation des personnes se connaissant pour établir des cercles d'entraide de proximité.

Les premiers appels passés ont permis de recenser les personnes se sentant vulnérables, inquiètes ou isolées.

Les consignes sanitaires ont alors pu être relayées et une aide adaptée a été proposée afin d'accompagner et de rassurer nos Aînés. La livraison de courses alimentaires ou de pharmacie a été mise en place pour certains.

Le maintien d'un lien social durant toute la période de confinement était une mission primordiale.

Ceci n'a été possible que grâce à la mobilisation du personnel communal, des élus et, bien entendu, des nombreux bénévoles se proposant spontanément chaque jour pour accompagner nos Aînés pendant cette crise sanitaire inédite.

Tous les Offemontois ressortent grandis et plus soudés par cette épreuve.

Une ruche ne s'endort jamais, les petites abeilles ouvrières ne sont pas restées longtemps confinées ! Les animatrices de la Ruche se sont mobilisées pour coudre près de 700 masques en tissus lavables, à destination de la population offemontoise, pendant la période de confinement.

Madame CHALONS, Offemontoise, nous a offert 150 masques qu'elle a fabriqués. Un grand merci également à Madame MATHIEU, habitante de la commune qui a pris l'initiative de monter une équipe de couturières afin de confectionner près de 2000 masques.

Tout ceci n'aurait pu voir le jour sans vos dons de tissus et d'élastiques.

Une fois de plus,
Offemont a fait preuve de CŒUR.



Nouveau magasin Aldi

Les élus et le personnel communal ont été conviés à une visite de chantier le 19 février par les responsables d'Aldi. Ce fut l'occasion de faire le point sur l'avancement des travaux et des futurs aménagements du magasin.



L'ouverture du magasin, initialement prévue le 08 avril, a eu lieu le 30 mai. De nombreux clients patientaient devant les portes le jour J afin de découvrir cette nouvelle enseigne tant attendue ! M. le Maire a accueilli, avec l'ensemble du personnel d'Aldi, les nouveaux clients.



En raison du confinement, il est resté en stock des chocolats de Pâques. L'enseigne nous en a fait don, et nous les avons distribués aux enfants des écoles notamment.

Réunions de travail pour le futur dojo

La première réunion préparatoire concernant les travaux du dojo s'est déroulée en mairie le 11 mars en présence des entreprises, de la maîtrise d'œuvre (Architecte Robert GOMEZ), du coordonnateur sécurité et du maître d'ouvrage (Le Maire et le Directeur des services techniques). Cette réunion était l'occasion d'un premier contact entre tous les intervenants de l'opération et a permis d'échanger sur les problématiques techniques de tous les corps d'état.

Liste des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres :

- LOT 01 VRD - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS : entreprise COLAS (90150 EGUENIGUE)
- LOT 02 TERRASSEMENT - GROS-ŒUVRE : entreprise CAMOZZI (90120 MORVILLARS)
- LOT 03 ÉTANCHÉITÉ MEMBRANE - ZINGUERIE : entreprise CPCM (25410 SAINT-VIT)
- LOT 04 BARDAGE BOIS - ISOLATION EXTÉRIEURE : entreprise CABETE (90400 TRÉVENANS)
- LOT 05 MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM : entreprise CASOLI (90300 OFFEMONT)
- LOT 06 PLÂTRERIE - CLOISONS - ISOLATION - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE - MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS : entreprise PERRIN (25300 PONTARLIER)
- LOT 07 ISOLATION PROJETÉE - CHAPE - CARRELAGES - SOLS SOUPLES : entreprise ECR (70300 SAINT-SAUVEUR)
- LOT 08 ÉLECTRICITÉ : entreprise SEEB (25200 MONTBÉLIARD)
- LOT 09 CHAUFFAGE - VENTILATION : entreprise G2T (25200 BETHONCOURT)

Une deuxième réunion s'est tenue le 27 mai, après le déconfinement, avec les entreprises : en effet, suite à la pandémie, la période de préparation du chantier a dû être stoppée. Cette réunion a permis de faire le point sur les différents détails techniques restant à finaliser afin de pouvoir réaliser les plans d'exécution. Une visite sur le terrain s'est déroulée après la réunion.



Démarrage du terrassement du dojo par l'entreprise BBT (90170 Anjoutey), sous-traitant de l'entreprise CAMOZZI, le 18 juin.

Travaux au Colruyt

Après deux mois d'inactivité due au confinement, les travaux du Colruyt ont repris, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La future station-service se construit, l'ouverture de celle-ci est prévue début août. Il faudra encore patienter jusqu'à fin septembre pour l'ouverture du magasin.



Chantier jeunes



Le Département a impliqué des jeunes issus du quartier de l'Arsoit dans l'amélioration du cadre de vie de ce quartier. Sept jeunes gens ont repeint la cage d'escalier sur les cinq étages au 23 rue Edmond MIELLET, encadrés par Étienne CUNY, éducateur spécialisé du PAS Nord Territoire, et Jean-Marc GERMAIN, peintre chez Territoire Habitat. L'inauguration s'est tenue le 28 février en présence des partenaires. Ce projet a également reçu le soutien de la Mission locale.

Fleurissement

Décor de Saint-Valentin

Décor inspiré par *Les Amoureux* de PEYNET pour cette fête particulière de la Saint-Valentin. Malgré les années qui passent, nos créateurs des Soiras restent "fleur bleue" et l'amour n'a pas d'âge !



Rond-point d'été

Départ pour la Polynésie avec le nouveau décor imaginé et créé par nos fidèles bénévoles du mardi.



Partenariat

Comme chaque année, les apprenants du lycée agricole Lucien QUELET de Valdoie ont activement participé à la mise en place des parterres fleuris.



Retrouvez plus de photos du fleurissement sur notre site www.mairie-offemont.fr, rubrique Animation et Communication /Fleurissement.

Création de six places de stationnement en zone bleue



Il convient de faciliter le stationnement aux abords du bâtiment de la Poste en autorisant la création d'une zone bleue, stationnement à durée limitée.

Le domaine public routier ne saurait être utilisé uniquement pour des stationnements prolongés et exclusifs, souvent abusifs, mais il y a lieu, en revanche, de permettre une rotation normale des stationnements de véhicules.

Article 1 : La réglementation de la zone bleue est applicable du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h, sauf les jours fériés. Le stationnement est limité à 30 minutes à compter de l'heure d'arrivée du véhicule.

Cette zone bleue est mise en place sur le parking de la Poste avec 6 emplacements en bataille à proximité de l'immeuble sis au n° 12 de la rue Aristide Briand.

Article 2 : En application du code de la route, un disque de stationnement réglementaire dit européen, comportant l'indication de l'heure d'arrivée, est rendu obligatoire dans cette zone et doit être déposé côté droit, derrière le pare-brise des véhicules en stationnement, de manière à être lisible par les agents chargés de la surveillance.

Article 3 : Est assimilé à un défaut d'apposition du disque, le fait de porter sur celui-ci des indications horaires inexacts ou de modifier ces indications alors que le véhicule n'a pas été remis en circulation.

Il en est de même de tout déplacement de véhicule qui, en raison de la faible distance séparant les deux points de stationnement

et la brièveté du temps écoulé entre le départ du premier point de stationnement et l'arrivée sur le second, apparaîtrait comme ayant pour unique motif, de permettre au conducteur d'éluder les dispositions relatives à la réglementation du stationnement.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux emplacements réservés aux véhicules de personnes à mobilités réduites ou portant un macaron "GIC" ou "GIG".

Article 5 : Les emplacements de stationnement en zone bleue sont signalés au sol par un tracé bleu et verticalement par un panneau C1b et un panneau M11b.

Article 6 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et entretenue par les services techniques, sous le contrôle de la Gendarmerie, de la Police nationale et des gardes-champêtres.

Article 7 : Les véhicules en infraction aux règles de stationnement seront verbalisés conformément au code de la route (articles R417-3 et R417-6) et pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais des propriétaires pour stationnement gênant.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre toute personne ne respectant pas les instructions du présent arrêté.

Stationnement et engazonnement aux Casernes

Une signalisation verticale de type B6a1 (stationnement interdit) se trouve désormais à l'entrée de la zone donnant accès aux 8 nouveaux garages du quartier des Casernes.

L'entreprise SAULNIER, basée à Chenebier, a réalisé des travaux d'engazonnement dans ce quartier début avril. Une première zone a été traitée entre l'aire de jeux et le bâtiment n° 5 Place du Forum et une deuxième zone au niveau du talus devant le n° 2, n° 4 et n° 6 voie Minerve. Ces travaux sont dans la continuité de la requalification des infrastructures sur le quartier, dont l'arrachage de végétaux dans le talus ainsi que la création des 8 garages.

Coût des travaux : 4440 € TTC.



Mise en place de barrières aux abords du bar-tabac "Le Briand"

13 barrières sont venues sécuriser les trottoirs aux abords du bar-tabac *Le Briand*. L'entreprise COLAS a réalisé ces travaux, venant ainsi finaliser l'aménagement de la rue Aristide BRIAND qui avait débuté en octobre 2019.



Marquage au sol en résine rue Aristide BRIAND

Mi-mars, l'entreprise T1 de Montbéliard a réalisé des travaux de marquage au sol rue Aristide BRIAND. Ainsi, les marquages spéciaux réglementant les signalisations de sécurité (passages piétons) et du code de la route (Stop et Cédez le passage) ont été retracés en résine à froid, entre le giratoire du cimetière et la rue des Eygras.



Salle polyvalente

L'entreprise CASOLI a terminé les travaux suivants à la salle polyvalente :

- Remplacement des deux portes d'entrée (nouvelles portes en acier) qui donnent accès au sous-sol de la salle polyvalente.
- Remplacement des deux fenêtres (en PVC blanc) du local de droite situé au sous-sol.
- Remplacement de la porte intérieure (nouvelle porte en acier) située entre la grande salle et le couloir.
- Remplacement du cylindre de la porte d'entrée principale.
- Condamnation de 2 larmiers en panneau Trespa®.

Montant total des travaux : 15 198 € TTC



Vitraux de l'église

Suite à l'épisode de grêle du mois d'août dernier, les vitraux endommagés de l'église sont en cours de rénovation. Deux entreprises spécialisées travaillent conjointement : la société MS VITRAIL de Chèvremont et la société EKLAT de Soppe-Le-Bas. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des étapes minutieuses de cette restauration.

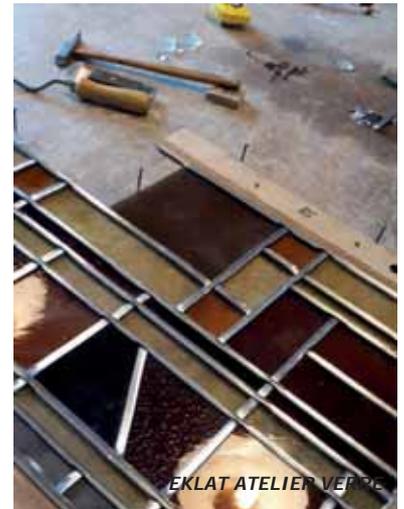
Prise de mesures et réalisation d'un frottis du vitrail



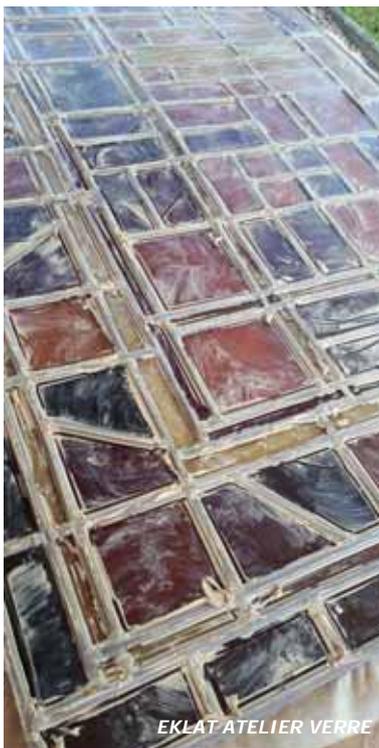
Dessertissage du vitrail



Remise en plomb



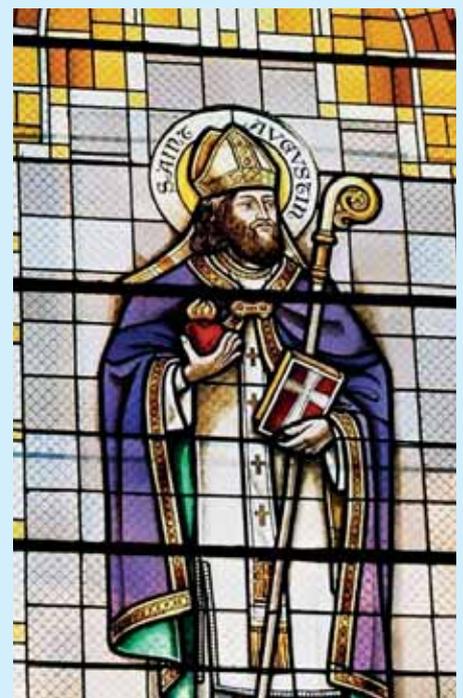
Masticage des vitraux



Remplacement des pièces de verre cassées



Photo du vitrail d'origine



Travaux au stade de foot

L'entreprise EUROVIA a posé en mai une chambre de comptage pour permettre d'alimenter en eau le futur réseau d'arrosage sur le terrain d'honneur de football. Grand Belfort y a installé un compteur d'eau. Montant des travaux : 17 871,66 € TTC.



Les travaux de création d'un arrosage automatique intégré sur le terrain d'honneur de football ont démarré le 08 juin, ils sont réalisés par l'entreprise Concept Sports et Paysages (77240 CESSON).

Montant des travaux : 35 810,10 € TTC.



Nouveau véhicule

Poursuite du renouvellement du parc de véhicules de la Commune avec la réception d'un nouveau camion-benne pour les ateliers le 30 juin.



Amélioration de l'espace public

Travaux à la MIEL

L'entreprise SCHENINI a remplacé, courant mai, sur le parvis de la MIEL, 61 mètres linéaires de caniveaux à grille qui se dégradaient fortement et posaient des problèmes de sécurité, par des caniveaux béton type CC1 afin de gérer la récupération des eaux pluviales d'une partie du parvis.



De plus, l'entreprise GALLET est intervenue en mai sur la toiture de la MIEL. Suite à la grêle de 2019, l'entreprise a remplacé 2 skydômes, 3 bulles rondes et 10 dômes demi-rond pour un montant de 11 724 € TTC.



Remplacement d'une chaudière

Dernière réunion de travail début juin avant l'attribution du marché pour le remplacement de la chaudière de l'école élémentaire du Centre. Les nouvelles générations de chaudière plus performantes vont permettre de réduire les coûts liés au chauffage dans cette école.



**COURS DE PIANO
clavier & accordéon**

Individuels
Tous niveaux
ENFANTS - ADULTES
(Initiation musicale dès 5 ans)

Tous styles
Variété, classique, jazz,
impro, accompagnements

INSCRIPTION
TOUTE L'ANNÉE

Pianiste Arrangeur Compositeur
Tél. 03 84 21 37 66
Port. 06.87.55.39.80

Zone 30 au Clos de la Roselière

Suite à la demande de nombreux riverains constatant une vitesse excessive dans le lotissement "Le Clos de la Roselière", il a été décidé de mettre en place une zone 30 sur l'ensemble des voies de ce lotissement.



Reprise de l'école

Nos employés municipaux ont été à pied d'œuvre afin de se plier en tous points aux directives édictées par le Gouvernement et l'Éducation nationale. L'application du protocole sanitaire liée à la réouverture des écoles a été scrupuleusement suivie. Chaque élève a été sécurisé dans un périmètre déterminé avec interdiction de se rapprocher de ses voisins de classe, idem dans les cours de récréation. Seuls 15 enfants ont été autorisés par classe avec une procédure de désinfection des locaux régulière.

Merci à tous les acteurs qui ont activement participé à l'élaboration de ces multiples mises en service.



Reprise à l'école maternelle du Centre après le confinement, Evelyne KANDEL et Stéphanie JEANNIN accueillent les enfants dans la cour.

Laëtitia ROUSSEY, employée communale, armée de son plus beau sourire sous son masque, renseigne les familles et assure le respect du nouveau protocole sanitaire.



Exemple de classe réaménagée au sein de l'école Jean MACÉ afin de respecter les consignes sanitaires.



Les conseils d'école n'ont pas dérogé aux règles de déconfinement, le dernier conseil de l'école élémentaire du Centre s'est tenu dans le hall d'entrée afin de respecter la distanciation sociale.

Mercredis

Les petits globe-trotteurs ont continué leur périple autour du monde. Mongolie, Australie, Maldives, Chine... un vrai dépaysement lors de nos journées loisirs.



Carnaval à la restauration scolaire



Les ours auraient-ils mangé quelque chose de bizarre ? Heureusement, la Ruche a son chirurgien en chef !



Voulez-vous des restes de Poudlard ?



Pourquoi me prendre en photo ? J'ai quelque chose sur le visage ?

À la cantine, on se régale ! La mousse au chocolat nous fait de vraies moustaches de petits chats !

Vacances d'hiver



Hilem (stagiaire CPJEPS), Manon et Angela (stagiaires BAFA) sont venues renforcer notre équipe d'animation du 24 février au 06 mars. Nous avons fêté carnaval comme il se doit encore cette année, avec de beaux déguisements et de délicieuses gourmandises !



Le plein d'activités à la Ruche



Multiples activités réalisées par les enfants de la Ruche. N'ayant pas eu de neige, nous avons organisé une journée raquettes, sauf qu'elles n'étaient pas à nos pieds ! Raquettes un jour, raquettes toujours ! Aux pieds ou ailleurs, quelle importance !

Nos mains, petites fées, travaillent à la fois en cuisine et en décoration ! Gâteaux, peinture au gros sel, pâte à sel, reproduction d'aurores boréales...



Fabrication de petits skieurs et relais en ski

Une nuitée inoubliable... et raclette party le 06 mars

"Les skieurs font bronzette", ambiance d'un refuge de montagne pour les 12 enfants participants avec une veillée jeux.



La Ruche et "Co-Covirus" !

Nous avons dû faire face à un changement radical et nous adapter avec souplesse aux différents rythmes et besoins des écoles en terme d'accueil périscolaire, en prêtant main forte à l'équipe enseignante. À la restauration, nous avons appliqué les mesures du déconfinement, en respectant les gestes barrières, l'hygiène et la sécurité de chacun. Dans un premier temps, des repas froids de type pique-nique ont été servis dans les écoles, afin de limiter nos déplacements, avant de réinvestir nos locaux début juin... tout en gardant ces nouvelles normes sanitaires. Malgré cette période compliquée, toute l'équipe a été ravie de pouvoir retrouver les enfants qui ont bien grandi. Ils sont revenus pleins de souvenirs et riches d'une expérience familiale inédite, qu'ils ne manquent pas de nous raconter.

Bon à savoir : les menus de la restauration sont disponibles sur le site de la mairie.





CABETE

Façades

**Maçonnerie, Humidité, Bardage,
Isolation extérieure et combles**

**Des spécialistes à vos côtés depuis 1965
pour tous vos travaux de façades**



Devis gratuit



Crédit d'impôt



**Isolation extérieure • Ravalement
Enduits de façades • Echafaudage • Bardage**

**www.cabete.fr • 03 84 29 42 80
Salle d'exposition à Trévenans**



Confinement et retour à un quotidien bouleversé...



Les équipes éducatives et d'animation sont heureuses et soulagées de reprendre leur service suite à la période de confinement COVID-19 qui a débuté le 17 mars pour prendre fin le 11 mai.

Durant la phase de confinement, les volontaires du Service Civique ont été sensibilisés au fait de maintenir des échanges avec les publics via les réseaux sociaux, dispositif comme *Viber* ou *WhatsApp*, par le biais de la vidéo ou visioconférence dans le cadre de leur mission de citoyenneté (arts, culture, devoir de mémoire, aide aux devoirs).

Les équipes éducatives ont dû procéder à une refonte totale sans commune mesure de leur organisation, agencements de salles, répertoires d'activités et d'animations afin de répondre aux directives du protocole sanitaire des Accueils Collectifs des Mineurs (respect des gestes barrières et de la distanciation physique, équipements en matériels sanitaires et de protection, activités adaptées).

Chaque salle d'activité a vu son mobilier réduit, un marquage au sol reprenant les distanciations sociales, des mesures d'hygiène renforcées, des protections de type masque et visière équipant dorénavant les intervenants.

Un sens de circulation à l'intérieur des locaux a été conçu, il prend la forme de parcours avec des marquages au sol (fléchage informant du sens de circulation, panneaux rectangulaires invitant au respect des distances).

Il est question de faire entendre aux pré-adolescents et adolescents les enjeux liés au respect strict des mesures devant accompagner le début de déconfinement ainsi que la portée des gestes barrières.

Pour consolider les bases d'une nation unie, indivisible, solidaire et prospère, nous pouvons compter sur l'appui et le soutien de l'ensemble de nos partenaires institutionnels et financiers, l'État via la Préfecture du Territoire de Belfort, la CAF du Territoire de Belfort, le Conseil départemental et la Commune d'Offemont.

Assad MOKHENACHE

Exposition sur la Guerre d'Algérie

SORTIE RÉALISÉE DANS LE CADRE PARENTALITÉ DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRÉ)

La CLÉ d'Offemont a accueilli une exposition intitulée "*La guerre d'Algérie : histoire commune, mémoires partagées ?*" dans le cadre du partenariat noué avec l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre). Cette exposition reflète plus d'un siècle de présence française en Algérie, entre tensions et moments de partage et d'unité.



Les événements d'Algérie, longtemps occultés dans les esprits et les mémoires, ont laissé des traces indélébiles dans l'histoire de nos deux pays. La présence de Gabriel JUIF, ancien combattant appelé du contingent, devenu commando de chasse, fut un grand moment d'émotions et d'histoire lors du débat organisé par Assad MOKHENACHE, Directeur de la CLÉ et Michaël VERRY, Directeur de l'ONACVG. Beaucoup de questions furent posées sur la logistique, le sens de la guerre, le pourquoi de la conquête de l'Algérie, la motivation des appelés du contingent, la dure réalité du retour en France. Les adolescents présents ont été très émus par ce récit, qui faisait échos à ceux de leurs grands-parents présents de l'autre côté de la Méditerranée...

Assad MOKHENACHE



S.A.S. CURTI

Entreprise de Plâtrerie Peinture

Zone Industrielle - 90800 BAVILLIERS
Tél. 03 84 28 05 27 - Fax 03 84 21 57 48
E-mail : curti.peint@wanadoo.fr



Séjour ski nordique à Lamoura

SORTIE RÉALISÉE DANS LE CADRE PARENTALITÉ DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRÉ)

Organiser des séjours à destination des enfants du quartier politique de la Ville Arsot-Ganghoffer relève d'une des missions de la CLÉ d'Offemont.

Ces séjours permettent une émancipation, développent l'autonomie et contribuent à une meilleure connaissance des richesses et de la diversité de notre beau pays.

Il est question de découvertes d'ordre culturelles, artistiques, gastronomiques, culinaires... Autant de connaissances nouvelles, de rencontres humaines marquantes qui développent l'esprit de ces enfants et les accompagnent dans le parcours de vie afin qu'ils deviennent les citoyens de demain, responsables, respectueux et ouverts sur le monde. Cette année, nous avons innové en proposant un séjour ski nordique à Lamoura dans le Jura.

7 jeunes âgés de 7 à 12 ans, encadrés par Réjane BEGHIN et Andréa ERY Service Civique Éco-citoyenneté, se sont initiés à ce sport du 24 au 28 février.



À raison d'une demi-journée de cours, encadrés par un moniteur à l'École de Ski Français (ESF), les jeunes ont découvert un sport ludique qui nécessite souplesse, équilibre et une bonne préparation physique.

Le groupe s'est préparé en amont en participant à une série d'ateliers de renforcement musculaire et cardio-training, encadré par Nordine CHAHIBI, référent secteur Jeunes, éducateur sportif diplômé d'état des métiers de la force et de la forme. Les après-midis ont été consacrés à des balades en ski au travers de la forêt du Massacre avec découverte de la diversité des essences d'arbres, épicéas, sapins et hêtre.

Le volet "histoire de France" était également présent, avec un pan de l'histoire dramatique de cette région ; forêts et bois qui ont été le théâtre d'épisodes sanglants, au temps de François 1^{er}, pendant la Révolution Française ou lors de la Seconde Guerre mondiale avec les Maquisards.

À l'issue du dernier jour à l'ESF, les jeunes et leurs animatrices ont passé avec succès l'examen pour obtenir leur 1^{er} flocon.

Nous ambitionnons de reconduire ce type d'initiative et remercions vivement nos partenaires financiers et institutionnels comme les services de l'État avec notamment, la Préfecture du Territoire de Belfort dans le cadre du contrat de ville unique et global, la Commune d'Offemont, le Conseil départemental du Territoire de Belfort, la CAF du Territoire de Belfort et la Direction Régionale et Départementale Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale Bourgogne-Franche-Comté (DRDJSCS).

Assad MOKHENACHE

Salon du jeu et débat d'idées

SORTIE RÉALISÉE DANS LE CADRE PARENTALITÉ DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRÉ)

Dans le cadre d'un projet partenarial développé par CANOPÉ (réseau de création et d'accompagnement pédagogiques) et la CLÉ d'Offemont, 9 pré-adolescents ont participé à l'événement "Salon du jeu - Jouer en apprenant" le 26 février à CANOPÉ.

Différents thèmes ont été abordés : citoyenneté, valeurs du vivre ensemble, coordination, droits de l'enfant, travail en équipe, stratégie, logique, nouvelles technologies... 15 ateliers animés sous forme de jeux-éducatifs ont permis au groupe de pré-adolescents de faire connaissance avec l'outil numérique lié aux jeux et aux apprentissages. Ils ont pu découvrir le "stop motion" qui consiste à utiliser des outils numériques pour créer des films d'animation au travers de ressources permettant d'aborder l'art cinématographique. Il était question de s'initier à l'écriture d'un scénario, à la réalisation d'un scénarimage afin de s'engager vers la réalisation en groupe d'un film d'animation sur tablette. Le visionnage des films réalisés, les échanges et autres retours sur les difficultés rencontrées ont permis au groupe de construire un projet commun.

Ils ont également eu un aperçu de ce qui relève des opérations de mise au point avec les logiciels et autres matériels spécifiquement dédiés à l'utilisation pour une réalisation sur PC.

Au travers de la découverte et de la mise en place de ces jeux interactifs, l'objectif majeur alors recherché est de permettre au groupe d'atteindre de nouvelles compétences, notamment dans la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication mais aussi du fait de la participation à des débats, des compétences sociales et civiques et de la maîtrise de la langue française. L'enjeu était également de susciter la réflexion, le questionnement, d'activer leur esprit critique lors de la prise de décision.

Dans cet espace d'échanges, de débats et d'expression, le groupe de pré-adolescents a été encadré par l'équipe éducative de CANOPÉ, dont la directrice, Ghislaine PRENEZ, épaulée par Ahmed AYED, animateur référent, Lina JACQUES, volontaire Service Civique, ainsi que Léa LAOUAFA, stagiaire.

Assad MOKHENACHE



La Fromagerie Sylvie

Horaires

Du mardi au samedi : 9h30 - 12h30 / 14h30 - 19h

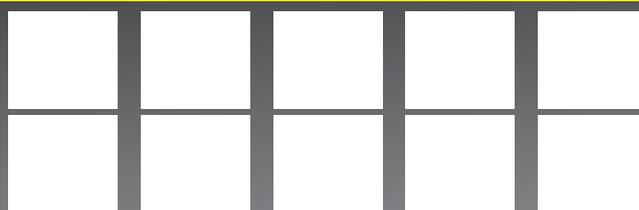
Le dimanche : 09h30 - 12h30

- Fermé le lundi -

www.lafromageriesylvieoffemont.com

10b rue A. Briand 90300 OFFEMONT - 03 70 04 60 73
lafromageriesylvieoffemont@gmail.com

CARTE DE FIDÉLITÉ



10% de remise au 11^e achat

Nom :

Découverte mémorielle et culturelle par la CLÉ d'Offemont

SORTIE RÉALISÉE DANS LE CADRE PARENTALITÉ DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRÉ)

La période des vacances d'hiver 2020 à la CLÉ d'Offemont s'est terminée avec une sortie culturelle à la Maison de la Négritude de CHAMPAGNEY.



Action qui s'inscrit dans le cadre de la programmation annuelle du projet DILCRAH relevant de la mobilisation contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie.

Cette sortie organisée le 05 mars par le secteur enfance jeunesse et le secteur pré-adolescents de la CLÉ d'Offemont, a permis la découverte de la Maison de la Négritude.

Structure rendant hommage aux habitants de Champagny, lesquels réclamèrent en 1789, au roi de France Louis XVI, l'abolition de l'esclavage. Créée en 1971 par René SIMONIN, cette construction humaniste enracinée dans l'histoire de la ville est un lieu de mémoire autour de l'esclavage des noirs.

Les 14 enfants présents ont pu découvrir des statues d'esclaves dans l'entrepôt d'un négrier, une exposition sur la traite négrière ainsi qu'une collection de divers objets appartenant à la culture africaine.

Les animatrices, au travers de leurs contes et de la visite guidée, ont fait voyager petits et grands en Afrique et au-delà des mers et des océans pour aborder et ainsi comprendre les origines de la traite des noirs.

Nos jeunes doivent prendre connaissance des atrocités liées et commises durant des siècles au seul argument d'une forme de suprématie d'une race ou d'une couleur.

Il leur a été rappelé que les discriminations, le racisme sont des maux, fléaux encore présents dans nos sociétés du XXI^e siècle. Les éradiquer passe nécessairement par la pédagogie, le devoir de mémoire, la connaissance éclairée de l'histoire de l'humanité.

Aussi, il nous appartient en tant que membre de la communauté éducative de faire évoluer les mentalités, de dénoncer certains clichés ou représentations surannées dans le cadre de la promotion des Droits de l'Homme et du Citoyen, des principes de la République.

Cette sortie a été encadrée par Ahmed AYED, responsable secteur pré-adolescents, Mourad GUETTOUCHE, responsable secteur 6/11 ans, Lina JACQUES, volontaire du Service Civique et Léa LAOUAFA, stagiaire à la CLÉ d'Offemont.

Cet événement majeur s'inscrit dans une action co-financée par les services de l'État (Préfecture du Territoire de Belfort), la CAF du Territoire de Belfort ainsi que le Conseil départemental (partenariat avec le PAS Nord Territoire). Il bénéficie également du soutien de la Commune d'Offemont via le volet parentalité du Programme de Réussite Éducative.

Assad MOKHENACHE

Participation au Nouvel an chinois

Le nouvel an chinois, en d'autres termes la fête du printemps, est le festival le plus important de Chine. Habituellement, les membres de la famille se réunissent pour célébrer l'arrivée du nouvel an en fonction du calendrier lunaire.

L'Association d'Amitié Franco-Chinoise de Belfort-Montbéliard (AAFC-BM) a organisé une fête le 19 janvier à la maison de quartier des Forges à Belfort, pour célébrer le Nouvel An chinois du rat. Le Maire d'Offemont, Pierre CARLES, était aussi présent.

Ce festival a été l'occasion de découvrir des traditions chinoises. Une scénographie inspirée de l'opéra de Pékin a été mise en scène. La musique, la danse acrobatique et le théâtre en costumes somptueux relaient le passé historique du folklore chinois.



Remise des cartes d'électeurs

18 ans déjà, il est l'heure pour nos jeunes adultes de faire face à leur devoir de citoyen. C'est avec émotion qu'ils sont venus chercher en mairie leur première carte électorale. Ils ont été félicités par les élus en place et ont partagé quelques instants lors de la réception organisée en mairie en leur honneur le 15 février dernier.



Message du Président de la République

Lu par Pierre CARLES, Maire d'Offemont

Ce 8 mai ne ressemble pas à un 8 mai. Il n'a pas le goût d'un jour de fête.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous rassembler en nombre devant les monuments de nos villes, sur les places de nos villages, pour nous souvenir ensemble de notre histoire.

Malgré tout, la Nation se retrouve par la pensée et les mille liens que notre mémoire commune tisse entre chacun de nous, cette étoffe des peuples, que nous agitions en ce jour dans un hommage silencieux.

C'est dans l'intimité de nos foyers, en pavoisant nos balcons et nos fenêtres, que nous convoquons cette année le souvenir glorieux de ceux qui ont risqué leur vie pour vaincre le fléau du nazisme et reconquérir notre liberté.

C'était il y a 75 ans.

Notre continent refermait grâce à eux le chapitre le plus sombre de son histoire : cinq années d'horreur, de douleur, de terreur.

Pour notre pays, ce combat avait commencé dès septembre 1939.

Au printemps 1940, il y a 80 ans, la vague ennemie avait déferlé sur les frontières du Nord-Est et la digue de notre armée n'avait pas tenu.

Nos soldats pourtant s'étaient illustrés à de nombreuses reprises. Ceux de Montcornet, d'Abbeville, de Gembloux ou de Stone, les hommes de Narvik, les cadets de Saumur, l'armée des Alpes avaient défendu avec vigueur notre territoire et les couleurs de notre pays.

Ils sont « ceux de 40 ». Leur courage ne doit pas être oublié.

Dans le crépuscule de cette « étrange défaite », ils allumèrent des flambeaux. Leur éclat était un acte de foi et, au cœur de l'effondrement, il laissait poindre la promesse du 8 mai 1945.

Cette aube nouvelle fut ensuite conquise de haute lutte par le combat des armées françaises et des armées alliées, par les Français Libres qui jamais ne renoncèrent à se battre, par le dévouement et le sacrifice des Résistants de l'Intérieur, par chaque Français, chaque Français qui refusèrent l'abaissement de notre nation et le dévoiement de nos idéaux.

La grande alliance de ces courages permit au Général DE GAULLE d'asseoir la France à la table des vainqueurs.

La dignité maintenue, l'adversité surmontée, la liberté reconquise, le bonheur retrouvé : nous les devons à tous ces combattants, à tous ces Résistants.

A ces héros, la Nation exprime son indéfectible gratitude et sa reconnaissance éternelle.

Le 8 mai 1945, c'est une joie bouleversée qui s'empara des peuples. Les drapeaux ornaient les fenêtres mais tant d'hommes étaient morts, tant de vies étaient brisées, tant de villes étaient ruinées. À la liesse succéda la tristesse et la désolation. Avec le retour des Déportés, les peuples découvrirent bientôt la barbarie nazie dans toute son horreur...

Rien, plus jamais, ne fut comme avant.

La fragilité révélée de nos vies et de nos civilisations nous les rendit plus précieuses encore. Au bout de cette longue nuit qu'avait traversée le monde, il fallait que l'humanité relevât la tête. Elle venait de découvrir horrifiée qu'elle pouvait s'anéantir elle-même et il lui fallait désormais refaire le monde, de fond en comble, ou à tout le moins « empêcher que le monde ne se défasse », selon le mot de Camus.

Ce fut l'heure, en France, de l'union nationale pour fonder « les beaux jours » annoncés par le Conseil National de la Résistance et bientôt retrouvés.

L'heure, en Europe, de l'effort commun pour bâtir un continent pacifié et fraternel.

L'heure, dans le monde, de construire les Nations unies et le multilatéralisme.

Aujourd'hui, nous commémorons la Victoire de ce 8 mai 1945, bien sûr, mais aussi, mais surtout, la paix qui l'a suivie.

C'est elle, la plus grande Victoire du 8 mai. Notre plus beau triomphe.

Notre combat à tous, 75 ans plus tard.

Vive la République !

Vive la France !

Emmanuel Macron



- Vendredi 8 Mai 2020 -

*Commémoration du 75^e
anniversaire de la Victoire
du 8 mai 1945.*

Cérémonie particulière cette année, seuls quelques élus ont pu participer à l'hommage rendu à nos soldats tombés au combat. Merci à Gilles GAHLER, employé communal, qui a porté haut les couleurs des anciens combattants en l'absence de ces derniers en raison du confinement.

Merci à Gilles MULLER pour cette mise en page.

Atelier gymnastique

Les Aînés participant à l'atelier gym douce du mardi se sont renommés le temps d'une séance "Les Laurettes". "Les Laurettes" parce que Laurent, professeur, leur a fait exécuter des mouvements sur la chanson de Claude François : Alexandrie, Alexandra ! (Claudettes... Laurettes...).

Ils ont juste osé porter les tee-shirt blancs et les foulards !



Atelier nutrition santé séniors

L'atelier cuisine sur les maladies cardio-vasculaires a beaucoup plu, surtout l'aspect pratique et le côté convivial de la dégustation. 7 personnes inscrites, dont 2 hommes, ont donc participé à cet échange avec la diététicienne Isabelle MOUGEL ce 28 février.



HEM SERVICES

Votre expert informatique à domicile

- **Dépannage** informatique toutes marques
- **Mise en service** tout type de matériel informatique
- **Formation** utilisation ordinateur, smartphone, tablette



www.hemadomicile.com
03 84 22 26 63 - 06 50 90 61 08



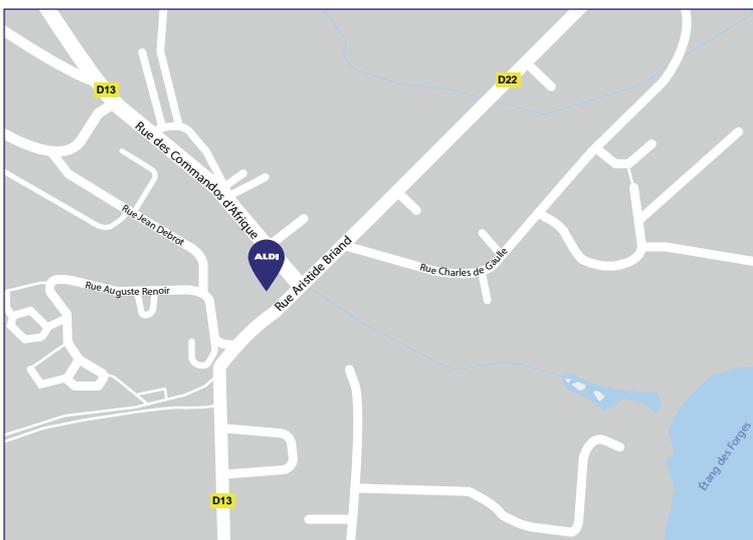
39B rue des Maquisards - 90300 Offemont

RCS Belfort : 8407938220015

OUVERTURE

PLACE AU **NOUVEAU** SUPERMARCHÉ

70 RUE DES COMMANDOS D'AFRIQUE
90300 OFFEMONT



HORAIRE D'OUVERTURE :

LUNDI AU SAMEDI :

8H30 - 20H

DIMANCHE :

8H30 - 12H30



"Fête vos jeux" !



Hé oui, les Offemontois sont joueurs ! Soit de façon très sérieuse, soit en dilettante dans de grands éclats de rire. "Fête vos jeux" est devenu un rendez-vous incontournable du mois de janvier. Cette édition qui a eu lieu les 25 et 26 janvier a remporté un grand succès.



CASOLI
SERRURERIE - METALLERIE
MENUISERIE ACIER & ALUMINIUM
63, rue des Commandos d'Afrique 90300 OFFEMONT
Tel: 03 84 26 01 21 - Fax 03 84 26 91 42

QUALIBAT
Votre label de fiabilité

RGE
ECO
artisan

- ✓ Serrurerie / Métallerie
- ✓ Escaliers / Balcons / Terrasses Métalliques
- ✓ Menuiseries Acier & Aluminium
- ✓ Volets Roulants / Battants
- ✓ Stores
- ✓ Portes de garage / Rideaux métalliques
- ✓ Portails / Clôture Acier & Aluminium
- ✓ Gardes-corps / Mains courantes

Repas dansant l'AS Offemont



Le 09 février, notre repas dansant, comme les précédents, a été un succès. Toutes les personnes présentes ont été enchantées de leur journée. Elles ont dansé au son de l'accordéon de Vincent CARENZI. Peut-être, pour certains et certaines, leur dernière sortie avant le confinement.

L'AS Offemont

Carnaval

Le carnaval s'est tenu juste avant le confinement, le 11 mars. Une éclaircie entre les nuages a permis aux petits Offemontois déguisés de se promener dans les rues de notre village afin que tous puissent admirer les costumes colorés revêtus pour l'occasion. Après l'effort, le réconfort ! Ce sont environ 900 beignets réalisés par les élus qui ont été rapidement dévorés par les enfants gourmands.



Retrouvez plus de photos sur notre site www.mairie-offemont.fr, rubrique Vie Municipale/Conseil Municipal des Jeunes.

SIGEC

L'intelligence numérique

DEVELOP



SYSTÈME D'IMPRESSION
SÉCURITÉ INFORMATIQUE
ARCHIVAGE - GED
AFFICHAGE DIGITAL

📍 4 rue André Boulloche
25200 Montbéliard

✉ contact@sigec-bureautique.fr



Réunion des affouagistes



Le 25 février a eu lieu en mairie le traditionnel tirage au sort des lots à répartir entre les 19 affouagistes inscrits.

M. ROY, agent de l'ONF, a donné les consignes de sécurité et les recommandations d'usage. Il est chargé de superviser les opérations d'entretien des forêts de notre commune.

Assemblée générale de la société d'avi-culture



Plus d'une cinquantaine de personnes étaient présentes à l'assemblée générale de la société avicole le 25 février.

Lettres de remerciement et récompenses ont été remises par le Président Gilles LAMAIRE aux différents récipiendaires.

Cette magnifique matinée s'est terminée par une délicieuse paella.

À noter que le doyen de l'association, présent ce jour-là, est centenaire !



Championnat bi-départemental cadets et fin de saison du Judo Club Offemont

Terhwall GRAS-GOAVEC, Offemontois, a participé au championnat bi-départemental cadets 1^{ère} division qui s'est déroulé le 26 janvier à Ronchamp. Terhwall a terminé 2^e de sa catégorie de poids (-55 kg). Il était donc qualifié pour les demi-finales des championnats de France cadets qui se sont déroulées le 15 février à Longvic et le 14 mars à Besançon. C'est avec regret que nous avons terminé la saison 2019/2020



prématurément au vu des circonstances exceptionnelles. L'année écoulée n'ayant pas pu être menée à son terme, nous proposerons des bonus l'an prochain, nous y travaillons actuellement. La situation que nous vivons en ce moment est difficile pour beaucoup, elle a aussi un fort impact sur les petits clubs comme le nôtre mais nous comptons sur les valeurs judo pour nous relever et continuer de vous faire partager notre passion. La fédération de judo a travaillé sur un protocole de reprise et, nous-mêmes au sein du club, allons travailler afin de pouvoir reprendre dès septembre les entraînements de judo pour petits et grands dans les meilleures conditions. C'est avec impatience que nous vous attendons pour la rentrée et nous espérons que vous serez au rendez-vous afin que l'on puisse partager ensemble de bons moments sportifs. Les inscriptions se tiendront le 08 septembre de 17 h à 18 h au gymnase d'Offemont, salle multi-activités. Les cours de judo reprendront à partir du mardi 15 septembre et le jujitsu le mercredi 16 septembre. Passez un bel été et à bientôt !

Fabrice et l'équipe dirigeante du Judo Club Offemont.



PHILOR

COMMUNICATION

**COMMUNICATION • SITE INTERNET
IMPRIMERIE • SIGNALÉTIQUE**

WWW.PHILOR.FR

7, rue du Rhône • 90000 BELFORT • Tél. 03 84 56 14 86 • Fax 03 70 42 01 14
Email contact@philor.fr

EUROL au capital de 10 000€ - RCS Belfort : 442 232 195 - Siret : 442 232 195 000 28 - NAF : 8299Z

Départ en retraite de Josiane BOUERY



Josiane BOUERY, notre secrétaire de mairie, s'est envolée fin mai pour de grandes vacances bien méritées après 30 années passées au service de nos concitoyens. Nous lui souhaitons une très belle retraite.

Décès de Albert PEROLLA



"Albert,
Nous n'avons, hélas, pas pu nous réunir pour te dire adieu.
Aujourd'hui, nous nous souvenons d'un copain bénévole qui n'avait pas son pareil pour bricoler les outils en panne, non pas sans râler un coup !
Tu as reçu, comme nous, la médaille de la Commune avec une grande émotion.
En 2012, tu participes à la construction du moulin et presses les pommes à la fête des 130 ans du Lion de Belfort.
Tu parles aisément de ton métier de gendarme et de ton amour pour les abeilles.
Tu aimes partager un bon repas en blaguant mais, comme les jeunes, tu es accro à ton portable !
Albert, nous te disons au revoir"

L'équipe des bénévoles des Soiras

Mot de soutien

Merci à Micheline de nous avoir transmis son mot pour Loïs qui nous a quittés en février dernier atteint de Mucoviscidose.

Printemps des Poètes 2020
Le Coufrage

à un petit ami de 13 ans
qui nous a quittés en février dernier

Nous fûmes gagnés par l'information

La dure émotion, de son combat

Que nos pensées de cœur rejoignent ses parents

La lutte et l'espoir armèrent le danger

Vous les scientifiques qui œuvrez pour redonner la santé

Vous qui aidez, qui secourez, qui soulagez

Dans le sacrifice de soi par le dévouement

Affronter avec discipline la situation actuelle

Manifeste notre abnégation spontanée

Par la communication, le réconfort verbal

Nous souhaitons que le courage assomme

De bonheur, de bon air et de joie les humains

Micheline GROELLY, le 21 mars 2020



EVURL GALLET Nicolas
COUVERTURE - ZINGUERIE



RÉVISION TOITURE
NETTOYAGE GOUTTIÈRES
ÉTANCHÉITÉ PVC

65 rue des Commandos d'Afrique - 90300 OFFEMONT
gallet.nicolas@orange.fr

Tél. 03 84 90 13 85
Port. 06 34 04 40 67

Remises de deux médailles du travail

Moment festif en mairie pour la remise de la médaille d'argent à Anne WAECHTER, Directrice Générale des Services pour ses 20 ans de travail dans la fonction publique.

Michel PELLEGRINI s'est vu remettre la médaille de vermeil pour ses 30 ans passés au sein des ateliers municipaux de notre Commune. Il est entré le 1^{er} octobre 1989 et vient tout juste de prendre sa retraite. Nous le remercions pour son investissement quotidien et lui souhaitons un repos bien mérité.



Dépistage de la rétinopathie diabétique

Le 30 janvier, l'association régionale de dépistage de la rétinopathie diabétique en Franche-Comté a installé son camion sur le parvis de la mairie afin d'effectuer des dépistages gratuits. Cette association de Roppe organise des dépistages dans toute la Franche-Comté afin de déceler la rétinopathie diabétique, première cause de cécité et de malvoyance en France.

En collaboration avec la MSA et la CPAM, des courriers d'invitation avaient été envoyés à toutes les personnes atteintes de diabète et n'ayant pas consulté un ophtalmologiste depuis deux ans. À Offemont, 19 personnes ont pu être auscultées par une orthoptiste. Un patient porteur d'une rétinopathie et deux autres d'une pathologie oculaires ont pu être diagnostiqués.

En 5 ans, en Franche-Comté, 8769 patients ont été dépistés, ce qui a permis de déceler 1411 cas de rétinopathie diabétique et 999 autres pathologies oculaires.



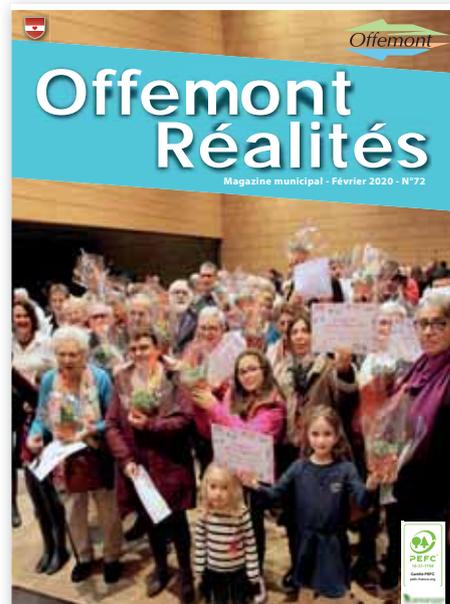
Communiquez à l'ensemble des Offemontois grâce au magazine Offemont Réalités

Pour donner écho à votre entreprise, ses produits et services ou ses réalisations futures, vous avez la possibilité d'acheter un encart publicitaire dans le magazine d'Offemont. Ce support de communication permet de toucher l'ensemble des 4204 habitants (environ 1800 boîtes aux lettres).

Différents formats vous sont proposés :

	Taille en mm	Prix
L'encart	90*100 mm	60,00 €
L'encart double	186,5*100 mm	90,00 €
Le quart de page	102,5*147 mm	110,40 €
La demi-page	205*147 mm	190,80 €
La page entière	205*294 mm	358,80 €

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les entreprises partenaires ayant pris un encart dans ce magazine.



Annoncez gratuitement vos événements via la lettre d'information VIV'OFF

De manière gratuite, vous pouvez annoncer les manifestations qui ont lieu sur Offemont via VIV'OFF. Cette information sera relayée auprès de l'ensemble de la population Offemontoise.

Contactez-nous dès maintenant !

Mairie d'Offemont - Service Communication
96 rue Aristide Briand - 90300 OFFEMONT
contact@mairie-offemont.fr
Tél. 03 84 26 01 49



Page Facebook de la Commune

La Commune d'Offemont est active sur le réseau social Facebook, n'hésitez pas à vous abonner et à aimer la page pour ne rien manquer de l'actualité de votre Commune.

Retrouvez-nous sur la page "Commune d'Offemont" qui compte plus de 1380 abonnés.

Vous y retrouverez toutes les informations concernant les événements qui ont lieu à Offemont, ainsi que des informations pratiques.



Conseils Municipaux

Compte-rendu succinct de la séance du 03 février 2020

Présent(e)s :

Monsieur Pierre CARLES, Maire.

Mesdames et Messieurs Dominique BROS, Carole TRITTER, Marie-Line CABROL, Nicole MUESSER, Michelle ROUSSELET, Kenan SAKAR, Jérôme BOYER, Adjoint.

Mesdames et Messieurs Jacques SERZIAN, Lionel VETTER, Renaud OEUVRARD, Gilles LAMAIRE, Zohra KADDOUR, Taïeb MEKKI, Luce GREGET, Suzanne ROMANCZUK, Dominique RETAILLEAU, Chantal GERARD, Didier CHAMAGNE, Jean-François MAUVAIS, Conseillers Municipaux.

Excusé(e)s :

Monsieur Jean-Yves COENT, pouvoir à Monsieur Pierre CARLES,

Madame Claude DECOCK, pouvoir à Monsieur Gilles LAMAIRE.

Monsieur Bernard ZELLER, pouvoir à Monsieur Dominique BROS,

Madame Françoise BOUVIER, pouvoir à Madame Chantal GERARD.

Absents :

Madame Laurence KAMMERER,

Monsieur Vedat DEMIR.

Madame Suzanne ROMANCZUK, Conseillère Déléguée, a été nommé secrétaire de séance.

Le 3 février 2020, les rapports inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal ont été examinés et les décisions ci-après ont été prises :

Adoption du compte-rendu du Conseil municipal en date du 16 décembre 2019

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil municipal, par 19 voix pour, 5 abstentions : Madame Françoise BOUVIER (pouvoir à Madame Chantal GÉRARD), Madame Chantal GÉRARD, Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur Didier CHAMAGNE, Monsieur Jean-François MAUVAIS,

- adopte le compte-rendu.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 14-47 du Conseil municipal en date du 22 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Je vous remercie de bien vouloir prendre note des décisions suivantes :

• Déclarations d'intention d'aliéner du 1^{er} décembre au 31 décembre 2019 :

N° dossier	Propriétaire	Surface	Propriété - (Bâtie : B Non bâtie : NB)
19-49	Mme M.	20 a 04 ca	B
19-50	M. et Mme Z.	13 a 91 ca 00 a 12 ca 00 a 95 ca 02 a 84 ca	B
19-51	Mme W.	14 a 81 ca	B

• Concessions de cimetière :

Nom			Durée	Montant
S.	Renouvellement	Nouveau cimetière	50 ans	330,40 €
T.	Renouvellement	Ancien cimetière double tombe	50 ans	660,80 €
TOTAL				991,20 €

• Décisions :

Décision n° 19-15 du 17 décembre 2019 – Renouvellement des marchés d'assurances :

- SMACL Assurance domiciliée, 141 Avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9 pour

o le lot n° 1 Responsabilité civile pour un montant de 3 697,64 € annuel,

o le lot n° 2 Protection fonctionnelle, pour un montant de 176,58 € annuel.

- CIADE, domiciliée 50 rue du Prunier – 68027 COLMAR pour
o le lot n° 3 Protection Juridique pour un montant de 850.00 € annuel.
- GROUPAMA Assurance domiciliée 30 Boulevard de Champagne – BP 97830 – 21078 DIJON Cedex pour
o le lot n° 4 Automobiles pour un montant de 6 335,93 € annuel,
o le lot n° 5 Dommages aux Biens pour un montant de 10 811,16 € annuel.
Oui l'exposé, et après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal, PREND ACTE du présent compte-rendu.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

20-01 - Débat d'orientations budgétaires 2020

Monsieur Pierre CARLES, Maire, expose :

En 2020 en principe, nous ne subissons aucune érosion de nos recettes, la DGF et les recettes devraient être stables.

1°) SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU 31 DÉCEMBRE 2019

A) Charges et soldes

Dépenses de fonctionnement

Au 31 décembre 2019, le montant des dépenses réelles de fonctionnement (2 906 192.75 €) est de 710.39 € par habitant, alors qu'il était de 669.17 € au Compte Administratif (C.A.) 2018.

Les frais de personnel (1 591 106.08 €) représentent 54.75 % du montant des frais de fonctionnement (388.92 € par habitant alors qu'ils s'élevaient à 366.44 € au C.A. 2018). Par ailleurs un remboursement de 45 096.11 € a été perçu au titre des indemnités journalières pour maladie. Le montant net des frais de personnel s'élève donc à 1 546 009.97 € qui représentent 53.20 % des frais de fonctionnement (377.90 € par habitant). Les services mis en place pour la population sont effectués essentiellement par les agents communaux. Les élus et les bénévoles s'occupent de l'animation.

Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement au 31 décembre 2019, 1 567 628.85 € (soit 1 396 894.78 € + 170 734.07 € de dette) concernait principalement le remboursement du capital, les frais de révision simplifiée du PLU, l'étude de circulation Ganghoffer, la clôture de l'aire de jeux, la réparation du mur quartier Casernes, la rénovation de la murette du parking de la mairie, la réhabilitation de l'école du Martinet, le changement de la porte de l'école Jean Macé, la peinture de salles de classe à l'école du centre et le patio de l'école Jean Macé, le remplacement de fenêtres dans diverses écoles, l'installation de garages aux Casernes, l'installation de radars pédagogiques, la réfection de la toiture du local tennis, le changement de luminaires extérieurs du gymnase, le ravalement de façades et la rénovation de la cage d'escalier à l'agence postale, la fermeture du portail du cimetière, les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la création d'un dojo, l'aménagement de la rue Aristide Briand, l'éclairage de la rue Aristide Briand, le remplacement de pavés devant la mairie et l'église, le marquage routier, la réfection des trottoirs rues Lully et Marchegay, la modification du cheminement au gymnase, la réfection de l'enrobé au droit du 29 rue Charles de Gaulle, la réfection de caniveaux sur le parking de la MIEL, la reprise de chaussée de la rue Edmond Mielle, la réfection de caniveaux dans deux rues de la commune, la rénovation de l'éclairage public de diverses rues, l'achat de deux cuves à eau, d'un karcher, d'une lame à neige, d'un souffleur, et d'un taille haie pour les ateliers municipaux, le remplacement d'ordinateurs à la mairie, l'achat de mobilier et matériel pour la cantine scolaire au Martinet et la salle intergénérationnelle du Martinet, l'achat d'un défibrillateur pour la salle polyvalente de l'Arsot, l'achat d'une sono pour la mairie, l'achat de barrières de sécurité, le remplacement des buts de football au terrain d'honneur, l'achat de deux aspirateurs.

Épargne Brute

L'épargne brute ou excédent de fonctionnement réel (sans opération d'ordre) au 31 décembre 2019 est de 312 321.11 € (3 218 513.86 € recettes réelles de fonctionnement réalisées – 2 906 192.75 € de dépenses réelles de fonctionnement réalisées).

Montant de la dette

Au 1^{er} janvier 2019, le montant de la dette (3 091 775.30 €) s'élevait à 755.75 € par habitant (il était de 829.63 € en 2018, soit une diminution de 8.91 %).

B) Les produits

La fiscalité locale

Le produit des trois taxes locales (1 413 654.00 € Foncier Bâti + Taxe d'Habitation + Foncier Non Bâti + rôle supplémentaire) représente pour 2019, 43.92 % des recettes de fonctionnement de la Commune (3 218 513.86 €). Si la gestion de la Commune permet de faire ressortir une situation financière saine, c'est au prix d'efforts constants.

Conseils Municipaux

Les taux moyens des collectivités du Territoire de Belfort pour 2019 ne sont pas connus, pour mémoire taux moyens en 2018 :

- Taxe d'habitation : 12.25 %
- Foncier bâti : 14.34 %
- Foncier non bâti : 44.11 %

Les taux moyens nationaux étaient en 2018 de :

- Taxe d'habitation : 24.54 %
- Foncier bâti : 21.19 %
- Foncier non bâti : 49.67 %

Les taux moyens des collectivités du Territoire de Belfort pour 2019 ne sont pas connus, pour mémoire taux moyens en 2018 :

- Taxe d'habitation : 12.25 %
- Foncier bâti : 14.34 %
- Foncier non bâti : 44.11 %

2°) ÉLABORATION DU BUDGET 2020

ÉTAT DE LA DETTE

	Dettes en capital au 01/01/2019	Annuité de la dette pour 2019	Dettes en capital au 01/01/2020	Annuité de la dette pour 2020	Dettes en capital au 01/01/20 par habitant (4 204 hab.)
OFFEMONT	3 091 775.30 €	218 409.20 €	2 946 041.23 €	239 165.97 €	700.77 €

1) L'ÉPARGNE NETTE : LE BUDGET PRINCIPAL

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 au 31 décembre 2019
Produits réels de fonctionnement	3 157 096.72 €	3 370 417.65 €	3 350 105.25 €	3 707 479.34 €	3 795 982.52 €	3 218 513.86 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 627 095.89 €	2 575 632.52 €	2 608 458.19 €	2 655 631.04 €	2 633 861.38 €	2 906 192.75 €
ÉPARGNE BRUTE	530 000.83 €	794 785.13 €	741 647.06 €	1 051 848.30 €	1 162 121.14 €	312 321.11 €
Remboursement du capital	193 305.30 €	191 907.65 €	639 404.91 €	171 233.29 €	173 680.01 €	170 734.07 €
ÉPARGNE NETTE	336 695.53 €	602 877.48 €	102 242.15 €	880 615.01 €	988 441.13 €	141 587.04 €

2) LES DÉPENSES DE PERSONNEL :

Depuis plusieurs années, les dépenses de personnel ont augmenté eu égard principalement à l'accroissement des effectifs de la RUCHE et la création nécessaire d'un deuxième site d'accueil à l'école du Martinet (la capacité d'accueil des locaux de la RUCHE était atteinte).

Les dépenses de personnel ont été contenues en 2014 à + 4.01 %, en 2015 à + 5.39 %, en 2016 à + 1.73 %, en 2017 à + 0.27 %, en 2018 à - 1.19 % et à +10.27 % en 2019, notamment liée à l'augmentation des effectifs à la RUCHE et au remplacement de personnel en maladie à la Ruche, à la participation de l'employeur aux contrats mutuelles (participation de l'employeur à hauteur de 20 € /agent) et prévoyances (participation de l'employeur à hauteur de 10 € /agent) ainsi qu'à la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce nouveau régime indemnitaire a été mis en place pour tous les cadres d'emploi.

Pour mémoire, les dépenses de personnel augmentaient avant 2013 de + 1.50 % en moyenne.

En 2020, l'augmentation des dépenses de personnel devrait être de l'ordre de 2.00 % liée aux augmentations d'échelon et à l'accord de 2016 sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR).

3) LES RECETTES FISCALES :

Le taux des impôts ménages (TH, TFB, TFNB) ne sera pas modifié. En 2018 l'article 50 undecies (11ème alinéa) de la loi de finances pour 2017 (article 1518 du CGI) a instauré une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Ce taux d'inflation était calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Mais pour 2020 l'État a décidé de revaloriser les valeurs locatives à 0.9 % et non en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2018 et novembre 2019 comme cela a été fait depuis 2017.

Conseils Municipaux

Compte tenu des nouvelles constructions sur le territoire de la commune, la revalorisation des bases des valeurs cadastrales à Offemont a été de 3.10 % en 2019.

Pour 2020, en tenant compte des constructions encore en cours et de la revalorisation nationale qui tient compte des valeurs locatives, les recettes fiscales ont été calculées avec un taux de revalorisation moyen de 3.00 %.

4) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Un total de 6 299 157 € d'investissement réalisés depuis 6 ans :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Total des dépenses réelles d'investissement hors dette	2 045 499 €	898 184 €	709 950 €	289 442 €	959 187 €	1 396 895 €

A) Maîtriser les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement seront stables et maîtrisées en 2020.

Les actions réalisées en vue de réduire les dépenses de fonctionnement :

Les contrats d'assurance ont été renégociés (garanties équivalentes voire augmentées avec la baisse notamment de certaines franchises). Ces marchés ont été attribués le 17 décembre 2019. L'économie liée à ces nouveaux contrats s'élève à 9 621,73 € par an soit un 48 108,65 € sur 5 ans. Les contrats de téléphonie sont également en cours de négociation. Les travaux menés sur l'état des lieux concernant les voiries et leur intégration dans le domaine public (délibération du Conseil Municipal du 14 octobre 2019) permettra une réévaluation des dotations de l'État. L'aboutissement du dossier SMAGA, avec le transfert de cette compétence vers le Grand Belfort, permet à la Commune d'Offemont de s'assurer une attribution de compensation de 32 695 € à compter de 2019 et les années à suivre. Le remplacement de la chaudière de l'école primaire du Centre, avec programmation tenant compte des rythmes scolaires et l'isolation et le remplacement des réseaux d'eau chaude permettra de réduire de plus de 25 % les frais de chauffage liés à ce bâtiment.

B) Poursuivre les investissements

RECETTES

- * La vente de terrains pour un montant de : 477 124.24 €
- * La récupération de la TVA sur les investissements qui s'élèvera, pour 2020, à 226 835.80 €
- * Les recettes de la Taxe d'Aménagement dont le montant s'élèvera à 73 000.00 €
- * Une subvention de l'État pour la vidéo protection : 42 401.50 €
- * La participation de Territoire Habitat pour le Quartier Ganghoffer : 80 000 €
- * La dotation aux amortissements d'un montant de : 97 179.02 €

Et au titre des financements extérieurs :

S'ajouteront à ces recettes une partie de l'excédent de fonctionnement, l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 2 330 320.88 € et les recettes non encaissées reportées de 328 757.80 €, (dont détail ci-dessous)

- Subvention DETR pour la construction du dojo : 62 245.00 €
- Subvention de la Région pour l'aménagement du Quartier Ganghoffer : 100 000.00 €
- Subvention du Département pour la construction du dojo : 31 122.80 €
- Subvention du Département pour l'accessibilité de la rue A. Briand : 30 000.00 €
- Subvention du Grand Belfort pour la révision du PLU : 5 390.00 €
- Subvention du Grand Belfort pour création du dojo : 100 000.00 €

DÉPENSES

- Remboursement de la taxe d'aménagement : 46 000 €
- Remboursement de la dette en capital : 172 000.00 €
- Dépôts et cautionnements versés : 1 000 €
- Ravalement de façades : 5 000 € (subventions versées aux particuliers)
- Achat de terrains bâtis (réserve) : 695 879.89 €
- Création d'un ossuaire : 7 500 €
- Béton bouchardé au colombarium : 8 500 €
- Travaux en forêt : 5 000 €
- Arrosage automatique du terrain de sport : 61 000 €
- Engazonnement quartier des Casernes et école du Martinet : 8 500 €
- Création terrain synthétique (maîtrise d'œuvre) : 25 000 €
- Restauration site Gallo-Romain : 2 000 €
- Restauration calvaire rue des Cerisiers : 1 100 €
- Réfection terrain d'honneur : 8 000 €
- Chaufferie école primaire du Centre : 56 300 €
- Remplacement clôture et portail école Jean Macé : 15 000 €

Conseils Municipaux

- Remplacement fenêtres maternelle Centre : 8 000 €
- Fermeture couloir maternelle Centre : 3 500 €
- Câblage informatique MIEL : 3 000 €
- Vidéo surveillance : 71 800 €
- Mise aux normes électriques bâtiments : 15 000 €
- Travaux mise en accessibilité bâtiments communaux : 25 000 €
- Sécurisation de la salle polyvalente : 28 000 €
- Construction d'un dojo : 384 178 €
- Signalisation verticale : 5 000 €
- Jalonnement signalétique : 15 000 €
- Requalification du quartier Ganghoffer : 1 476 000 €
- Divers travaux de voiries dont la réfection rue des Cerisiers : 253 400 €
- Levé topographique et maîtrise d'œuvre requalification rue Sous La Miotte : 26 000 €
- Levé topographique et maîtrise d'œuvre rue du Clair Bois : 5 000 €
- Réfection trottoirs rue Charles de Gaulle : 20 000 €
- Réfection rue Aristide Briand (Entre rue du Ballon et rond-point rue des Cerisiers : 68 000 €
- Marquage au sol : 7 000 €
- Remplacement de caniveaux sur parvis MIEL : 16 200 €
- Réfection rond-point rue Aristide Briand/rue Jean Moulin : 15 000 €
- Aménagement de sécurité (coussins berlinois) : 15 000 €
- Travaux d'accessibilité de la voirie : 10 000 € (continuité de l'accessibilité rue Briand-abaissement des bordures de trottoirs et mise en œuvre de bandes podotactiles)
- Réfection conjointement rue Jean Debrot : 4 800 €
- Programme éclairage public 2020 : 30 000 €
- Raccordement ENEDIS de la parcelle n° 9 Section BH : 4 525.80 €
- Achat matériel ateliers : 11 650 €
(Laser, télémètre, tronçonneuse, souffleur, débroussailleuse, désherbeur RIPAGREEN, pompe immergée, pompe de transfert et petit outillage)
- Achat d'une camionnette benne : 25 000 €
- Changement ordinateurs EPN : 3 300 €
- Achat Gitabox : 1 500 €
- Achat poste informatique de secours : 1 100 €
- Remplacement d'un poste informatique (logiciels spécialisés intégrés) à la mairie : 1 900 €
- Changement d'un poste informatique à la Ruche : 1 100 €
- Achat mobilier bureau DST : 1 500 €
- Matériel conseil des enfants : 4 000 €
- Fourniture et pose d'un abri hexagonal : 20 000 €
- Poteaux pour sacs déjections canines : 3 000 €
- Achat de barrières, potelets, poubelles et bancs : 5 000 €

S'ajouteront à cela les dépenses d'investissement reportées d'un montant de 64 386.30 € (dont détail ci-dessous) :

- Révision du PLU : 23 940.00 €
- Mise en compatibilité du PLU : 1 560.00 €
- Modification simplifiée du PLU : 4 440.00 €
- Solde clôture aire de jeux : 2 274.00 €
- Plantations d'arbres : 1 519.20 €
- Contrôle technique du dojo (solde marché Socotec) : 2 885.28 €
- Mission SPS dojo (solde marché ECBM) : 1 759.39 €
- Maîtrise d'œuvre dojo (solde marché Gomez) : 15 426.41 €
- Aménagement rue Briand (solde marché Colas) : 7 819.20 €
- Aménagement rue Briand (solde marché Clerget) : 1 584.58 €
- Achat d'un enregistreur : 600.00 €
- Achat d'un zoom appareil photo : 578.24 €

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, PREND ACTE des objectifs budgétaires fixés pour 2020.

20-02 - La Ruche - Adoption des tarifs des sorties organisées pendant les vacances et les mercredis en 2020

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 5 abstentions : Madame Françoise BOUVIER (pouvoir à Madame Chantal GÉRARD), Madame Chantal GÉRARD, Monsieur Dominique RETAILLEAU Monsieur Didier CHAMAGNE, Monsieur Jean-François MAUVAIS. Ces abstentions sont motivées en raison de certains tarifs jugés trop élevés.

- approuve le programme des activités et des sorties organisées par la Ruche pendant les congés scolaires et les mercredis en 2020 ainsi que les tarifs appliqués.

Conseils Municipaux

20-03 - État d'assiette 2020 pour la forêt communale

Oui l'exposé, et après en avoir débattu

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés

- APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2020 telle que décrite précédemment,
- AUTORISE la vente des bois selon le mode de vente proposé par l'ONF.

20-04 - Augmentation du temps de travail d'un d'adjoint technique de 2^e classe

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés accepte l'augmentation du temps de travail de cet agent et de porter son poste à 29 h 30.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a levé la séance à 21 h 10.

Compte-rendu succinct de la séance du 02 mars 2020

Présent(e)s :

Monsieur Pierre CARLES, Maire.

Mesdames et Messieurs Dominique BROS, Carole TRITTER, Marie-Line CABROL, Nicole MUESSER, Michelle ROUSSELET, Kenan SAKAR, Jérôme BOYER, Jean-Yves COENT, Adjoint.

Mesdames et Messieurs Jacques SERZIAN, Lionel VETTER, Renaud OEUVRARD, Gilles LAMAIRE, Taïeb MEKKI, Luce GREGET (arrivée à 20 h 03), Suzanne ROMANCZUK, Claude DECOCK, Vedat DEMIR, Dominique RETAILLEAU, Chantal GERARD, Didier CHAMAGNE, Jean-François MAUVAIS, Conseillers Municipaux.

Excusé(e)s :

Madame Zohra KADDOUR, pouvoir à Madame Michelle ROUSSELET,

Monsieur Bernard ZELLER, pouvoir à Monsieur Pierre CARLES,

Madame Françoise BOUVIER, pouvoir à Madame Chantal GERARD.

Absente :

Madame Laurence KAMMERER.

Madame Suzanne ROMANCZUK, Conseillère Déléguée, a été nommée secrétaire de séance.

Le 2 mars 2020, les rapports inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal ont été examinés et les décisions ci-après ont été prises :

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 3 février 2020

Oui l'exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à la majorité des Conseillers présents ou représentés, 24 voix pour (arrivée de Madame Luce GREGET à 20 h 03) ADOPTE le compte-rendu.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 14-47 du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Je vous remercie de bien vouloir prendre note des décisions suivantes :

- Déclarations d'intention d'aliéner du 1^{er} janvier au 31 janvier 2020 :

Arrivée de Madame Luce GREGET à 20 h 03.

N° dossier	Propriétaire	Surface	Propriété - (Bâtie : B Non bâtie : NB)
20-01	M. S et Mme P.	03 a 89 ca	B
20-02	M. W	14 a 81 ca	B
20-03	CONSEILS HABITAT IMMOBILIER	13 a 00 ca	B
20-04	M. et Mme M	07 a 18 ca	B
20-05	M. et Mme Z.	02 a 06 ca	NB

- Concessions de cimetière :

Nom			Durée	Montant
N.	Renouvellement	Ancien cimetière Double tombe	15 ans	199,36 €
I.	Achat	Ancien cimetière	30 ans	199,36 €
TOTAL				398,72 €

Conseils Municipaux

• Décisions :

Décision n° 20-01 pour Avenant au marché de travaux d'aménagement de la rue Aristide Briand
L'entreprise COLAS NORD-EST domiciliée CS 90607 EGUENIGUE – 90023 BELFORT Cedex pour les travaux d'aménagement de la rue Aristide Briand pour un montant de 6 856.00 € HT soit 8 227.20 € TTC.
Le montant du marché de travaux d'aménagement de la rue Aristide Briand de l'entreprise COLAS NORD-EST, s'éleve après avenant, à 146 391.00 € HT, soit 175 669.20 € TTC.

Décision n° 20-02 pour la construction d'un dojo en extension du centre artistique, culturel et sportif
- COLAS NORD-EST, domiciliée CS 90607 EGUENIGUE – 90023 BELFORT Cedex pour le lot n° 1 – VRD – Aménagement extérieurs -pour un montant de 33 853.25 € HT soit 40 623.90 € TTC.
- SARL CAMOZZI Père et Fils, domiciliée 3 rue Charles de Gaulle – 90120 MORVILLARS pour le lot n° 2 – Terrassement Gros Œuvre pour un montant de 117 115.30 € HT soit 140 538.36 € TTC.
- CPCM, domiciliée ZI la Foulottière – 6 rue de l'Europe – 25410 SAINT-VIT pour le lot n° 3 – Etanchéité membrane-zinguerie pour un montant de 28 228.72 € HT soit 33 874.46 € TTC.
- CABETE FACADES, domiciliée 50 Grande rue – 90400 TREVENANS pour le lot n° 4 – Bardage bois – Isolation extérieure pour un montant de 42 941.59 € HT soit 51 529.91 € TTC.
- CASOLI Métallerie, domiciliée 63 rue des Commandos d'Afrique – 90300 OFFEMONT pour le lot n° 5 – Menuiseries extérieures aluminium pour un montant de 32 000.00 € HT soit 38 400.00 € TTC.
- SAS PERRIN, domiciliée 14 rue Eiffel – 25300 PONTARLIER – pour le lot n° 6 – Plâtrerie, cloisons, isolation, faux-plafonds, peinture, menuiseries intérieures bois pour un montant de 18 712.59 € HT soit 22 455.11 € TTC.
- ECR, domiciliée ZA du Bouquet – 70300 SAINT SAUVEUR – pour le lot n° 7 – Isolation projetée, chape, carrelages, sols souples pour un montant de 17 032.11 € HT soit 20 438.53 € TTC.
- SARL SEEB, domiciliée 6 rue des Fleurs – 25200 MONTBÉLIARD – pour le lot n° 8 – Electricité pour un montant de 26 280.00 € HT soit 31 536.00 € TTC.
- SARL G2T, domiciliée 50 rue de Montbéliard – 25200 BETHONCOURT – pour le lot n° 9 – Chauffage, ventilation pour un montant de 14 188.36 € HT soit 17 026.03 € TTC
Oui l'exposé, et après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal, PREND ACTE du présent compte-rendu.

20-05 - Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2019 – Budget général

Le Code Général des collectivités territoriales, en son article L 1612-12, détermine les conditions de l'arrêté des comptes des collectivités. En application de ces dispositions, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'assemblée sur le Compte Administratif. L'arrêté des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2019 qui figure dans le Compte de Gestion est conforme à l'arrêté des comptes de Monsieur le Maire pour cette même année.

Ainsi le compte administratif de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

* un total général de dépenses de :	4 693 741.40 €
* un total général de recettes de :	7 539 552.20 €
d'où un excédent de clôture de :	2 845 810.80 €

Compte tenu des restes à réaliser de l'exercice 2019 tant en :

* dépenses engagées non mandatées :	64 386.30 €
* qu'en recettes budgétées non encaissées :	328 757.80 €
ce qui représente un solde positif de :	264 371.50 €
d'où un résultat global pour 2019 de :	3 110 182.30 €

Le compte administratif 2019 se présente comme suit :

	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER	TOTAL
Section de Fonctionnement			
Dépenses	3 125 586.54 €	0.00 €	3 125 586.54 €
Recettes	3 641 076.46 €	0.00 €	3 641 076.46 €
Résultat	515 489.92 €	0.00 €	515 489.92 €
Section d'Investissement			
Dépenses	1 568 154.86 €	64 386.30 €	1 632 541.16 €
Recettes	3 898 475.74 €	328 757.80 €	4 227 233.54 €
Résultat	2 330 320.88 €	264 371.50 €	2 594 692.38 €
RÉSULTAT DU BUDGET			
DÉPENSES	4 693 741.40 €	64 386.30 €	4 758 127.70 €
RECETTES	7 539 552.20 €	328 757.80 €	7 868 310.00 €
TOTAL GÉNÉRAL	2 845 810.80 €	264 371.50 €	3 110 182.30 €

Conseils Municipaux

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour présider la séance pendant l'examen du Compte Administratif de la Commune,

- Monsieur le Maire doit se retirer au moment du vote concernant l'adoption du Compte Administratif 2019.

Monsieur Le Maire quitte la séance à 20 h 09 lors de l'examen du rapport 20-05 et revient dans la salle à 20 h 13 pour l'examen des rapports suivants.

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

- DÉSIGNE Jean Yves COENT pour présider les débats,

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget général

20-06 - Adoption du Compte de Gestion du Trésorier Municipal – Budget général

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

- ADOPTE le Compte de Gestion du budget principal de la Commune étant précisé que celui-ci est identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur pour l'exercice 2019.

20-07 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Budget général

Au Compte Administratif, le Conseil Municipal est amené à constater le résultat de clôture ci-après :

- Fonctionnement	:	515 489.92 €
- Investissement	:	2 330 320.88 €
- soit un excédent de :		2 845 836.80 €

En outre, l'état des restes à réaliser a été arrêté de la façon suivante :

- Dépenses	:	64 386.30 €
- Recettes	:	328 757.80 €
- soit un excédent de :		264 371.50 €

Il vous appartient, conformément à l'instruction budgétaire et comptable, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement.

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

- INSCRIT en solde d'exécution de fonctionnement, au compte R 002, en recettes de fonctionnement, la somme de 442 000.00 €.

- AFFECTE au compte R 1068 en recettes d'investissement la somme de 73 489.92 €, pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement compte tenu des dépenses nouvelles,

- INSCRIT en solde d'exécution d'investissement, au compte R 001, en recettes d'investissement, la somme de 2 330 320.88 €.

20-08 - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Budget général

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix des Conseillers présents ou représentés, 24 pour (Madame Claude DECOCK ne prend pas part au vote) APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions foncières joint au compte administratif 2019.

20-09 - Vote des taux 2020

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit voter les taux des trois taxes communales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti. Je vous propose, pour 2020, de maintenir les taux appliqués en 2019, soit :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	13,64 %	13,64 %
Taxe foncière bâti	15,46 %	15,46 %
Taxe foncière non bâti	33,97 %	33,97 %

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 5 abstentions : Madame Françoise BOUVIER (pouvoir à Madame Chantal GÉRARD), Madame Chantal GÉRARD, Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur Didier CHAMAGNE, Monsieur Jean-François MAUVAIS, ADOPTE les taux suivants pour 2020 :

	Taux 2020
Taxe d'habitation	13,64 %
Taxe foncière	15,46 %
Taxe foncière non bâti	33,97 %

20-10 - Adoption du Budget Primitif 2020 de la Commune

Je vous présente le budget primitif 2020 de la Commune (voir détail joint) :

Section de Fonctionnement

* Dépenses

L'ensemble des dépenses s'élève à 3 543 987.26 € dont :

- 1 070 514.00 € de charges à caractère général,
- 1 714 100.00 € de frais de personnel,
- 473 070.00 € de charges de gestion courante,
- 50 000.00 € de frais financiers,
- 136 124.24 € de charges exceptionnelles
- 97 179.02 € de dotation aux amortissements.
- 3 000.00 € d'atténuation de produits

* Recettes

Le total des recettes prévues est de 3 748 109.46 €, se décomposant de la façon suivante :

- 13 500.00 € d'atténuations de charges,
- 180 699.94 € de vente de produits de service
- 1 877 540.00 € de recettes fiscales,
- 1 012 785.07 € de dotations et subventions,
- 79 250.00 € d'autres produits de gestion courante,
- 142 334.45 € de produits exceptionnels,
- 442 000.00 € d'excédent de fonctionnement reporté

* Bilan

Les recettes prévisionnelles nous permettent d'opérer un prélèvement de 204 122.20 € afin de financer une partie des opérations d'investissement.

Section d'Investissement

* Dépenses

Le remboursement du capital des emprunts se monte à 172 000.00 €. Le montant total des opérations d'équipement est de 3 700 070.06 € pour l'année 2020 avec en sus les reports de dépenses engagées non mandatées d'un montant de 64 386.30 € de l'année 2019 soit un total général de dépenses de 3 936 456.36 €

En ce qui concerne la programmation des investissements, il est prévu au budget primitif 2020 pour l'essentiel :

- Remboursement de la taxe d'aménagement : 46 000 €
- Remboursement de la dette en capital : 172 000 €
- Dépôts et cautionnements versés : 1 000 €
- Achat signatures électroniques : 1 500 €
- Ravalement de façades : 5 000 €
- Achat de terrains bâtis (réserve) : 838 394.26 €
- Création d'un ossuaire : 7 500 €
- Béton bouchardé au colombarium : 8 500 €
- Travaux en forêt : 5 000 €
- Arrosage automatique du terrain de football : 63 100 €
- Engazonnement quartier des Casernes et école du Martinet : 8 500 €
- Création terrain synthétique (maîtrise d'œuvre) : 25 000 €
- Restauration site Gallo-Romain : 2 000 €
- Restauration calvaire rue des Cerisiers : 1 100 €
- Réfection terrain d'honneur : 8 000 €
- Chaufferie école primaire du Centre : 56 300 €
- Remplacement clôture et portail école Jean Macé : 15 000 €
- Remplacement fenêtres maternelle centre : 8 000 €
- Fermeture couloir maternelle centre : 3 500 €
- Câblage informatique MIEL : 3 000 €
- Vidéo surveillance : 79 200 €
- Mise aux normes électriques bâtiments : 15 000 €
- Travaux mise en accessibilité bâtiments communaux : 25 000 €
- Sécurisation de la salle polyvalente : 28 000 €
- Construction d'un dojo : 396 500 €
- Agrandissement parking gymnase : 45 000 €
- Signalisation verticale : 5 000 €
- Jalonnement signalétique : 15 000 €
- Complément rue Aristide Briand : 8 400 €

Conseils Municipaux

- Requalification du quartier Ganghoffer : 1 476 000 €
- Réfection rue des Cerisiers : 200 000 €
- Levé topographique et maîtrise d'œuvre requalification rue Sous La Miotte : 26 000 €
- Levé topographique et maîtrise d'œuvre rue du Clair Bois : 5 000 €
- Réfection trottoirs rue Charles de Gaulle : 20 000 €
- Réfection rue Aristide Briand (Entre rue du Ballon et rond-point rue des Cerisiers) : 68 000 €
- Marquage au sol : 7 000 €
- Remplacement de caniveaux sur parvis MIEL : 16 200 €
- Réfection rond-point rue Aristide Briand/rue Jean Moulin : 15 000 €
- Aménagement de sécurité (coussins berlinois) : 15 000 €
- Travaux d'accessibilité de la voirie : 10 000 €
- Réfection conjointement rue Jean Debrot : 4 800 €
- Programme éclairage public 2020 : 30 000 €
- Raccordement ENEDIS de la parcelle n°9 Section BH : 4 525.80 €
- Achat matériel ateliers : 11 650 €

(Laser, télémètre, tronçonneuse, souffleur, débroussailluse, désherbeur RIPAGREEN, pompe immergée, pompe de transfert et petit outillage)

- Achat d'une camionnette benne : 25 000 €
- Changement ordinateurs EPN : 3 300 €
- Achat Gitabox : 1 500 €
- Achat poste informatique de secours : 1 100 €
- Changement d'un poste informatique à la mairie : 1 900 €
- Changement d'un poste informatique à la Ruche : 1 100 €
- Achat mobilier bureau DST : 1 500 €
- Matériel conseil des enfants : 4 000 €
- Fourniture et pose d'un kiosque : 20 000 €
- Poteaux pour sacs déjections canines : 3 000 €
- Achat de barrières, potelets, poubelles et bancs : 5 000 €

S'ajouteront à cela les dépenses d'investissement reportées d'un montant de 64 386.30 € (dont détail ci-dessous) :

- Révision du PLU : 23 940 €
- Mise en compatibilité du PLU : 1 560 €
- Modification simplifiée du PLU : 4 440 €
- Solde clôture aire de jeux : 2 274 €
- Plantations d'arbres : 1 519.20 €
- Contrôle technique du dojo (solde marché Socotec) : 2 885.28 €
- Mission SPS dojo (solde marché ECBM) : 1 759.39 €
- Maîtrise d'œuvre dojo (solde marché Gomez) : 15 426.41 €
- Aménagement rue Briand (solde marché Colas) : 7 819.20 €
- Aménagement rue Briand (solde marché Clerget) : 1 584.58 €
- Achat d'un enregistreur : 600 €
- Achat d'un zoom appareil photo : 578.24 €

* Recettes

Les recettes s'élèvent (hors transfert de la section de fonctionnement) à 3 732 334.16 € :

2 330 320.88 € d'excédent d'investissement reporté constaté au CA 2019

73 489.92 € d'excédent de fonctionnement reporté constaté au CA 2019

226 835.80 € de FCTVA

73 000 € de Taxe d'Aménagement

125 626.50 € de subventions

97 179.02 € de dotations aux amortissements

dont 328 757.80 € de recettes engagées non encaissées de 2019 (dont détail ci-dessous) :

- Subvention DETR pour la construction du dojo : 62 245 €
- Subvention de la Région pour l'aménagement du Quartier Ganghoffer : 100 000 €
- Subvention du Département pour la construction du dojo : 31 122.80 €
- Subvention du Département pour l'accessibilité de la rue A. Briand : 30 000 €
- Subvention du Grand Belfort pour la révision du PLU : 5 390 €
- Subvention du Grand Belfort pour création du dojo : 100 000 €

auxquelles s'ajoutent, par transfert de la section de fonctionnement, 204 122.20 € de prélèvement pour investissement soit un total général de recettes de 3 936 456.36 €.

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 5 Conseillers Municipaux : Madame Françoise BOUVIER (pouvoir à Madame Chantal GÉRARD), Madame Chantal GÉRARD, Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur Didier CHAMAGNE, Monsieur Jean-François MAUVAIS, ne prennent pas part au vote du budget 2020

- ADOPTE le Budget Primitif 2020 de la Commune.

Conseils Municipaux

20-11 - Demande de subvention dans le cadre des travaux de création d'un arrosage automatique intégré sur le terrain d'honneur de football – FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur)

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 5 abstentions : Madame Françoise BOUVIER (pouvoir à Madame Chantal GÉRARD), Madame Chantal GÉRARD, Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur Didier CHAMAGNE, Monsieur Jean-François MAUVAIS,

- VALIDE le plan de financement provisoire,
- DÉCIDE D'INSCRIRE les dépenses et les recettes à venir au budget 2020,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter tous les financements liés à la présente opération.

20-12 - Lotissement "La Claire Fontaine" – Transfert des équipements et des espaces communs

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

- APPROUVE la rétrocession gracieuse à la Commune, par la Société Foncier Conseil, des voiries, réseaux et espaces communs du lotissement "La Claire Fontaine", telle que décrite dans la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession et tous documents relatifs à ce dossier, dès que la levée des réserves inscrites au procès-verbal des opérations préalables à la réception sera prononcée.

20-13 - Zone d'Aménagement Concertée "Les Jardins de Cérès" – Transfert des équipements et des espaces communs

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

- APPROUVE la rétrocession gracieuse à la Commune, par la Société Nexity - Foncier Conseil, des voiries, réseaux et espaces communs de la ZAC "Les Jardins de Cérès", telle que décrite dans la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession et tous documents relatifs à ce dossier dès que la levée des réserves inscrites au procès-verbal des opérations préalables à la réception sera prononcée.

20-14 - Approbation de la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 6 contre : Monsieur Lionel VETTER, Madame Françoise BOUVIER (pouvoir à Madame Chantal GÉRARD), Madame Chantal GÉRARD, Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur Didier CHAMAGNE, Monsieur Jean-François MAUVAIS

- APPROUVE la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, conformément au dossier joint à la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée au préfet.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, elle sera affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera, en outre, publiée au Recueil des actes administratifs de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a levé la séance à 21 h 15.

Compte-rendu succinct de la séance du 25 mai 2020

Présent(e)s :

Monsieur Pierre CARLES, Maire.

Mesdames et Messieurs Dominique BROS, Carole TRITTER, Jérôme BOYER, Nicole MUESSER, Kenan SAKAR, Michelle ROUSSELET, Gilles MULLER, Estelle MOUSSAOUI, Adjoints.

Mesdames et Messieurs Marie-Line CABROL, Jacques SERZIAN, Lionel VETTER, Zohra KADDOUR, Stéphanie MARCHAL, Thierry FRAISIER, Nadine PASTOR, Antonio NETO, Laetitia VAUCHIER, Taïeb MEKKI, Juliette WALTER, Guillaume JOUBERT, Dominique RETAILLEAU, Chantal GERARD, François DIDIER, Didier CHAMAGNE, Julie MOIROT, Conseillers Municipaux.

Absente :

Madame Samantha PRUDOT.

Madame Laetitia VAUCHIER, Conseillère Municipale, a été nommée secrétaire de séance.

Le 25 mai 2020, les rapports inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal ont été examinés et les décisions ci-après ont été prises :

20-15 - Élection du Maire

Madame Nicole MUESSER, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux a pris la présidence de l'Assemblée. Elle donne lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-5 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Conseils Municipaux

Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre vingt-six conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Elle invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Suite à l'appel à candidatures,

Monsieur Pierre CARLES est candidat au nom de la liste "Un Vent de Liberté pour Offemont".

Monsieur Dominique RETAILLEAU est candidat au nom de la liste "Parlons d'Avenir".

Il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 26

- nombre de bulletins blancs ou nuls déclarés par le bureau : 0

- nombre de suffrages exprimés : 26

Monsieur Pierre CARLES obtient : 21 voix

Monsieur Dominique RETAILLEAU obtient : 5 voix

Monsieur Pierre CARLES ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est installé.

20-16 - Fixation du nombre de postes d'Adjoints

Où l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 5 abstentions (Monsieur Dominique RETAILLEAU, Madame Chantal GERARD, Monsieur François DIDIER, Monsieur Didier CHAMAGNE, Madame Julie MOIROD).

- DÉCIDE la création de 8 postes d'Adjoints au Maire.

20-17 - Élection des Adjoints

Après un appel à candidatures,

Il est dès lors procédé aux opérations de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2

- nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 24

- nombre de bulletins blancs ou nuls déclarés par le bureau : 5 blancs, 1 nul

- nombre de suffrages exprimés : 18

La liste présentée par Monsieur Pierre CARLES obtient, avec 18 voix soit la majorité absolue.

Sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre de la liste :

Monsieur Dominique BROS,

Madame Carole TRITTER

Monsieur Jérôme BOYER,

Madame Nicole MUESSER,

Monsieur Kenan SAKAR,

Madame Michelle ROUSSELET,

Monsieur Gilles MULLER,

Madame Estelle MOUSSAOUI.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

20-18 - Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Présenté par le 1^{er} Adjoint,

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2122-22 et L 2122-23) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Afin de favoriser une bonne administration communale, je vous propose de confier au Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De fixer, dans les limites d'un montant de 1 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Conseils Municipaux

- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire : cette délégation portera uniquement sur les opérations dont le montant maximal s'élèvera à 700 000 €.
- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle : cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre ;
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 300 000 € par année civile ;
- D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire en vertu des délégations que le Conseil Municipal lui a consenties (et citées précédemment) sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets. Le Maire doit, par ailleurs, rendre compte de ces décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents,

- AUTORISE le Maire à exercer les attributions précédemment citées et à signer les décisions prises dans le cadre de ces délégations,
- AUTORISE une subdélégation de signature au profit du premier Adjoint en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire (article L 2122-18 du CGCT).

20-19 - Renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Il est alors procédé à l'élection (voir les résultats en page 7).

20-20 - Désignation de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du Conseil Municipal au Comité Technique
(voir les résultats en page 7)

20-21 - Désignation de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants du Conseil Municipal au Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
(voir les résultats en page 7)

20-22 - Élection des délégués communaux auprès des organismes auxquels la Commune adhère ou est représentée et auprès des services de l'État

- CONSEILS D'ÉCOLE
 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIÈRE DU TERRITOIRE DE BELFORT
 - COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE
 - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT
- (voir les résultats en page 7)

20-23 - Désignation des représentants communaux à l'association des Communes forestières du Territoire de Belfort (voir les résultats en page 7).

20-24 - Désignation des délégués communaux auprès du Syndicat Intercommunal de Territoire d'Énergie 90
(voir les résultats en page 7)

20-25 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
(voir les résultats en page 7)

Aussi, je vous propose de désigner :

* comme Commissaires titulaires à la Commission Communale des Impôts Directs :

- | | | |
|---------------------|-------------------|---|
| 1) Claude BEROLDY | 4) Patrick DECOCK | 7) Taieb MEKKI |
| 2) Pascale HELBLING | 5) Alain LEFAIVRE | 8) Albert MOUGENOT (propriétaire forestier) |
| 3) Benoit COME | 6) Allel LOUNES | 9) Pierre PETITJEAN |

Conseils Municipaux

- | | |
|--|--------------------------|
| 10) Isabelle VIENOT | 14) Dominique RETAILLEAU |
| 11) Pierre ZORIC (domicilié en dehors de la commune) | 15) François DIDIER |
| 12) Françoise BIEHLER | 16) Julie MOIROD |
| 13) Jacques BAUMANN | |

* comme Commissaires suppléants à la Commission Communale des Impôts Directs :

- | | |
|-------------------------|--|
| 1) Gilles LAMAIRE | 9) Odile FROELY (propriétaire forestier) |
| 2) Jean-Pierre LAPENNA | 10) Anne MASSON |
| 3) Elodie MATHIS | 11) Jean-Pierre CROLEY |
| 4) Juliette WALTER | 12) Senad KURTOCIC (domicilié en dehors de la commune) |
| 5) Jean-Loup GODELAR | 13) Blandine MULLER |
| 6) Bernard GEHANT | 14) Chantal GERARD |
| 7) Jean-Marie LABOUESSE | 15) Samantha PRUDOT |
| 8) Antoine LAMETTA | 16) Didier CHAMAGNE |

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, ADOPTE la présente délibération.
Pierre CARLES, Maire donne lecture de la Charte de l'Élu Local.
Monsieur le Maire a levé la séance à 19 h 29.

Compte-rendu succinct de la séance du 15 juin 2020

Présent(e)s :

Monsieur Pierre CARLES, Maire.

Mesdames et Messieurs Dominique BROS, Carole TRITTER, Jérôme BOYER, Nicole MUESSER, Kenan SAKAR, Michelle ROUSSELET, Gilles MULLER, Estelle MOUSSAOUI, Adjoint.

Mesdames et Messieurs Marie-Line CABROL, Lionel VETTER, Stéphanie MARCHAL, Thierry FRAISIER, Nadine PASTOR, Antonio NETO, Laetitia VAUCHIER (arrivée à 18 h 09), Taïeb MEKKI, Juliette WALTER, Guillaume JOUBERT, Dominique RETAILLEAU, François DIDIER, Julie MOIROD, Bouchra CAIRE-REMONNAY, Cyril BARBIER, Michel MURAROTTO, Conseillers Municipaux.

Excusé(e)s :

Monsieur Jacques SERZIAN (arrivé à 18 h 19), pouvoir à Monsieur Pierre CARLES,
Madame Zohra KADDOUR (arrivée à 18 h 44), pouvoir à Madame Michelle ROUSSELET.

Stéphanie MARCHAL, Conseillère Municipale, a été nommée Secrétaire de séance.

Le 15 juin 2020, les rapports inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal ont été examinés et les décisions ci-après ont été prises :

Arrivée de Madame Laetitia VAUCHIER à 18 h 09.

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le compte-rendu.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 20-18 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation, je vous remercie de bien vouloir prendre note des décisions suivantes :

N° dossier	Propriétaire	Surface	Propriété - (Bâtie : B Non bâtie : NB)
20-06	SCI Ballon des Vosges	20 a 00 ca	NB
20-07	Indivision T.	06 a 94 ca + 06 a 24 ca + 07 a 15 ca	B
20-08	SCI LMC	01 a 34 ca	NB
20-09	Mme S.	05 a 58 ca	B
20-10	M. et Mme C.	05 a 73 ca	B
20-11	Mme G.	09 a 44 ca	B
20-12	Mme S.	06 a 89 ca + 08 a 87 ca	B
20-13	M. A. et Mme C.	07 a 10 ca	B
20-14	M. P.	6 a 20 ca	B

Conseils Municipaux

N° dossier	Propriétaire	Surface	Propriété - (Bâtie : B Non bâtie : NB)
20-15	M. et Mme T.	26 a 33 ca	B
20-16	Consorts S.	11 a 34 ca	B
20-17	M. S.	20 a 04 ca Quote-part	B
20-18	Consorts W.	07 a 82 ca	B
20-19	M. G. et Mme P.	05 a 56 ca	B
20-20	SA d'HLM NEOLIA	07 a 35 ca	NB
20-21	M. L.	06 a 11 ca	B

• Concessions de cimetière :

Nom			Durée	Montant
THIEBAUT	Achat	Ancien cimetière	50 ans	330.40 €
TOTAL				330.40 €

• Décisions :

Décision n° 20-03 du 3/03/2020 - Création d'un arrosage automatique intégré sur le terrain d'honneur de football : Attribution du marché n° 2020.02-MAT-01 à l'entreprise Concept Sports et Paysages domiciliée 80, rue Newton – 77240 CESSON pour un montant de 29 841.75 € HT soit 35 810.10 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés PREND ACTE du présent compte-rendu

Monsieur François DIDIER propose que l'eau de pluie soit récupérée pour l'arrosage du terrain de football, proposition faite dans le cadre du développement durable.

AFFAIRES GÉNÉRALES

20-26 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Oui l'exposé et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ADOPTE le contenu du règlement intérieur du Conseil Municipal d'Offemont ci-annexé.

Arrivée de Monsieur Jacques SERZIAN à 18 h 19.

20-27 - Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux titulaires d'une délégation

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 21 voix pour, 6 personnes ne prennent pas part au vote (Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur François DIDIER, Madame Julie MOIROD, Madame Bouchra CAIRE-REMONNAY, Monsieur Cyril BARBIER, Monsieur Michel MURAROTTO),

- ADOPTE l'application du taux mentionné précédemment concernant les indemnités de fonction qui seront versées au Maire, avec effet au 26 mai 2020.

2/ Indemnités de fonction des Adjointes au Maire

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 21 voix pour, 6 personnes ne prennent pas part au vote (Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur François DIDIER, Madame Julie MOIROD, Madame Bouchra CAIRE-REMONNAY, Monsieur Cyril BARBIER, Monsieur Michel MURAROTTO), ADOPTE l'application des taux mentionnés précédemment concernant les indemnités de fonction qui seront versées aux Adjointes au Maire, avec effet au 29 mai 2020.

3/ Indemnités de fonction des Conseillers délégués titulaires d'une délégation

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 21 voix pour, 6 personnes ne prennent pas part au vote (Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur François DIDIER, Madame Julie MOIROD, Madame Bouchra CAIRE-REMONNAY, Monsieur Cyril BARBIER, Monsieur Michel MURAROTTO),

- ADOPTE l'application des taux mentionnés précédemment concernant les indemnités de fonction qui seront versées aux Conseillers municipaux titulaires d'une délégation, avec effet au 29 mai 2020.

20-28 - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (voir les résultats en page 7)

20-29 - Constitution de 5 commissions municipales (voir les résultats en page 7)

20-30 - Désignation des représentants auprès du Syndicat Mixte de Gestion des Parcs Automobiles Public (SMGPAP) (voir les résultats en page 7)

20-31 - Vide-greniers 2020

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- ACCEPTE la tenue d'un vide-greniers organisé par la Commune, le dernier dimanche du mois d'août, soit le 30 août.
- FIXE un droit d'installation de 5 euros pour 2 mètres d'étagère prélevé auprès des exposants.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

20-32 - Décision modificative numéro 1 du budget 2020

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 21 voix pour, 6 abstentions (Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur François DIDIER, Madame Julie MOIROD, Madame Bouchra CAIRE-REMONNAY, Monsieur Cyril BARBIER, Monsieur Michel MURAROTTO), ADOPTE les modifications apportées au budget communal 2020.

20-33 - Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveur de la Commune d'Offemont

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, ACCORDE l'indemnité de conseil aux receveurs municipaux successifs, pour les périodes définies.

20-34 - Renouvellement partenariat carte avantages jeunes 2020/2021

Oui l'exposé, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE que la Commune soit à nouveau partenaire du dispositif "carte Avantages Jeunes", comme l'année passée. Le dispositif débutera le 1er septembre 2020.

- ACCEPTE qu'elle prenne en charge une partie de son prix de vente à hauteur

o de 2 € par carte soit 5 € à la revente pour les jeunes offemontois jusqu'à l'âge de 25 ans inclus,

o de 1 € par carte soit 6 € à la revente pour les offemontois âgés de 26 à 30 ans inclus,

- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à la mise en œuvre de ce dispositif et à signer la convention à intervenir entre la Commune et la Ville de Belfort-BIJ.

Monsieur Cyril BARBIER propose d'augmenter la participation communale afin de diminuer le coût à la revente. Cette proposition sera retenue pour l'année 2021-2022.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a levé la séance à 19 h 20.



GAMBA Frères

Contactez-vous pour tous vos travaux du sol au plafond !

**PLÂTRERIE - PEINTURE - RAVALEMENT
REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS
BARDAGE ISOLATION - FAUX-PLAFOND**

**Port. 06 08 67 23 81 - Tél. 03 84 23 00 09
gambafreres@orange.fr**

SARL au Capital de 7622 €- 24 bis avenue Jean Moulin - 90110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU

Habitant de la Commune : "Avez-vous la date de réouverture du magasin Colruyt ?"

Commune d'Offemont : "La station service devrait ouvrir début août, la réouverture du magasin est prévue le 23 septembre, les travaux ayant dû être stoppés pendant les 2 mois de confinement."

Habitant de la Commune : "Quel est le nombre de foyers fibrés sur la commune ?"

Commune d'Offemont : "À fin juin, 1265 foyers (sur les 1943 que compte la commune) sont raccordés à la fibre."

Habitant de la Commune : "J'ai vu dans la presse en juin que vous étiez inquiet par la justice, sur un problème d'aire de jeux. Une nouvelle fois, les MAIRES sont lamentablement attaqués alors qu'ils passent leur temps et mettent leur énergie à faire en sorte que les concitoyens vivent mieux et à servir l'intérêt général. Pouvez-vous m'en dire plus sur cette affaire ?"

Commune d'Offemont : "J'ai d'abord une pensée pour la petite, lorsqu'un enfant va sur une aire de jeux, ce n'est pas pour en ressortir blessé. Nous avons sur la commune 12 aires de jeux. Je tiens tout d'abord à remercier les centaines de soutien que j'ai reçues. J'ai pour habitude de parler d'une procédure à la fin de celle-ci et de laisser travailler la justice. J'ai été entendu au tribunal correctionnel le 08 juillet. Je reviendrai sur ce dossier dès que la procédure sera terminée et que le jugement sera rendu."

Habitant de la Commune : "Pourquoi enlève-t-on des arbres derrière le quartier des Casernes ?"

Commune d'Offemont : "C'est l'ONF (Office National des Forêts) qui gère les forêts. Tous les 10-15 ans la lisière de forêt est nettoyée le long du mur qui clôture le quartier. Le mur endommagé a été remis en état pour un montant de 6000 €. Des branches tombent également sur le city green. Des habitants nous ont fait part que les branches arrivent au niveau des fenêtres. Pour toutes ces raisons, nous avons, sur recommandation de l'ONF, fait déboiser sur une largeur de 10 mètres le long du mur d'enceinte du quartier."



AGENCE BELFORT HAUTE-SAONE
RD 83- 90150 EGUENIGUE
Tél. : 03 84 57 39 40 – Email : belfort@colas.com

Travaux publics et routiers
Application enrobés et enduits superficiels
Aménagements urbains
Voirie et réseaux divers
Terrassement
Assainissement
Alimentation en eau potable



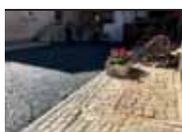
Plateformes et sols industriels
Lotissements – Parkings
Cours et chemins privés

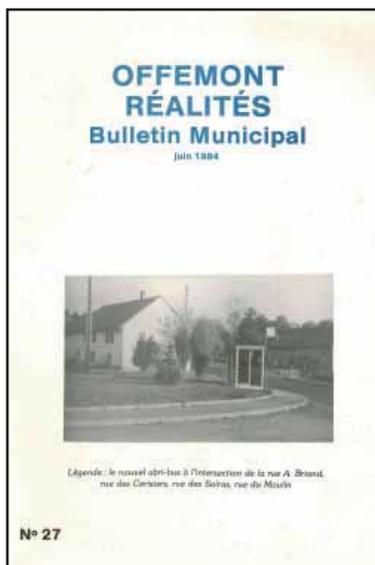


Blow-Patcher
Camion aspirateur

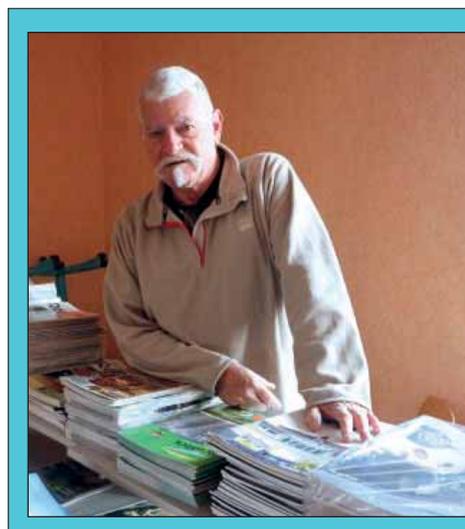
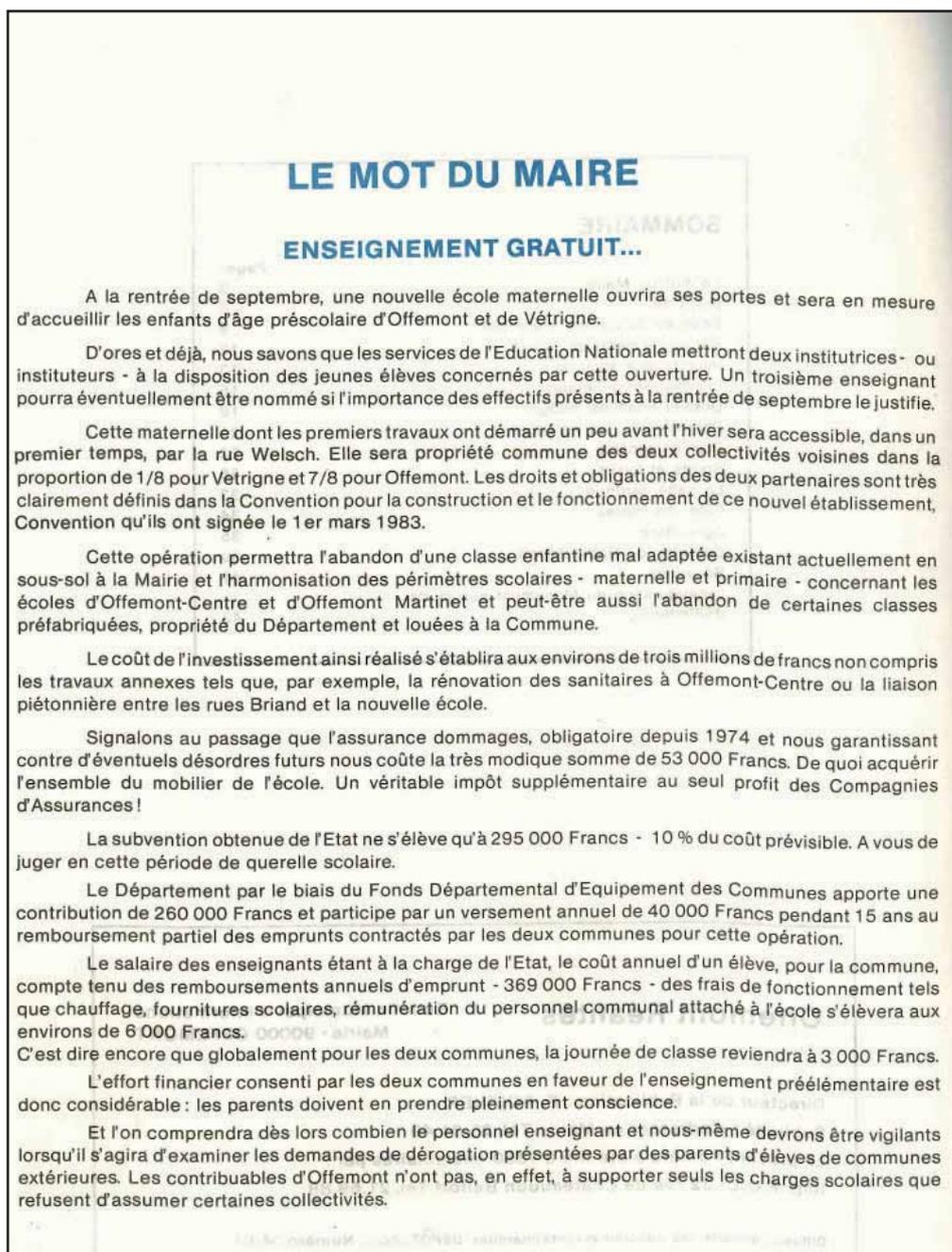


Devis gratuits





Retrouvez tous les numéros de notre magazine *Offemont Réalités* sur notre site internet, rubrique *Animation et Communication/Revue municipale*.



Magazines Offemont Réalités

Nous disposons encore de quelques exemplaires des anciens magazines *Offemont Réalités* dans nos archives ; si vous souhaitez obtenir un ou plusieurs numéros pour vous ou vos proches, vous pouvez en faire la demande en mairie. Voici les exemplaires disponibles :

N° 7 de 1974, N° 24 et 26 de 1983, N° 27 de 1984, Juin 1985, juillet 1988, 1995, 1997, 1998, 1999, juillet 2001, automne 2001, printemps 2002, printemps-été 2003, hiver 2003-2004, hors-série 2004 Offemont vu du ciel, automne-hiver 2005/2006, hiver 2006/2007, hors-série 2010 spécial forêts, février 2011, hors-série 2011 spécial 14/18, janvier 2011 130 ans du lion, hors-série 2012 spécial quartier Arsot, mars 2013, février et juillet 2014, février et juillet 2015, février et juillet 2016, février 2018.

Naissances

- 18/01/2020 - **Lou** JORDAN de Mathieu JORDAN et Marine RENARD
19/01/2020 - **Rayhanna-Miya** EL HADDADI de Kameldin EL HADDADI et Pauline NGUYEN VAN KHANG
04/02/2020 - **Amir** BOUSSALEM de Karim BOUSSALEM et Yassamina BOUDENDOUNA
19/02/2020 - **Harmony** BOETSCH de Cyril BOETSCH et Charlène HOFFSCHNEIDER
25/02/2020 - **Nathaël** TOUROT de Ugo TOUROT et Sarah BONASO
26/02/2020 - **Nicolas** AUGÉ de Sylvain AUGÉ et Julia FAZULOVA
05/03/2020 - **Zyad** ABID de Houcine ABID et Ikram MECHROUBI
16/03/2020 - **Yusuf** ERMIS de Ali ERMIS et Fatma KILIC
20/03/2020 - **Ava** MENNECHET de Jérémy MENNECHET et Noëllie CANONICA
11/04/2020 - **Soakimi** LEJEUNE de Maxime LEJEUNE et Siotauhala SIALEFALALEU
16/04/2020 - **Médine** SÂOUDI de Mohamed-Ali SÂOUDI et Johanna COMPAGNONI
17/04/2020 - **Miya** LOUIS de Florian LOUIS et Cindy PÉQUIGNOT
20/05/2020 - **Margaux** VERHERBRUGGEN de Alexandre VERHERBRUGGEN et Sandrine LEMONNIER
12/06/2020 - **Camil** et **Naël** SKANDRANI de Lotfi SKANDRANI et Nihel ACHOUR
14/06/2020 - **Mylan** AUBRY de Frédéric AUBRY
17/06/2020 - **Côme** ROBINET de Guillaume ROBINET et Aurélie LEPERA

Décès

- 13/01/2020 - Louise NOSARI épouse GILLET, 88 ans
04/03/2020 - Nathalie TRAPPLER, 55 ans
27/03/2020 - Marie-Thérèse BUHR, veuve HAVEZ, 80 ans
18/04/2020 - Marie-Madeleine HENCKEL veuve GIRARD, 92 ans
23/05/2020 - Claude LEQUIN, 68 ans
03/06/2020 - Josiane SAUVAGEOT, veuve FRICKERT, 67 ans
29/05/2020 - Nicole REINICHE, veuve SALVADOR, 80 ans
06/06/2020 - Geneviève OSSETTE épouse CHASSIGNET, 80 ans

Mariages

08/02/2020
Apolline PARENIN
et Sullivan FRICKERT

*Lors des mariages, une corbeille est mise à disposition des participants au profit du CCAS. Le montant de ces dons entre le 1^{er} janvier et le 25 juin 2020 s'est élevé à **26,73 €**.*

Photo de la commune

Un grand merci à Lucas BENAGLIO de nous avoir transmis une de ses photos.



Groupe majoritaire - Liste **"Un vent de liberté pour Offemont"**

Voter est un droit mais aussi un devoir ...

En 1848 a été instauré le suffrage universel masculin, pour tous les hommes (sauf les militaires) français demeurant sur le territoire national, il faut alors avoir 21 ans pour voter.

Le droit de vote sera définitivement accordé aux femmes le 21 avril 1944.

Le 17 août 1945, les militaires de carrière obtiennent à leur tour le droit de vote.

Depuis 1974, les jeunes peuvent voter à 18 ans, avec l'abaissement de la majorité de 21 à 18 ans décidé par le Président GISCARD D'ESTAING.

Le 15 mars, vous avez été 1332 à vous rendre dans les bureaux de vote de notre commune pour y exercer votre droit de vote soit 47,97 % des inscrits, c'est peu comparé aux précédentes élections, mais beaucoup compte tenu de la situation sanitaire de ce jour là.

Nous ne pouvons que vous encourager à vous mobiliser lors de chaque élection, quelle qu'elle soit, toutes sont importantes pour l'avenir de l'Europe, de la France, de notre région, de notre département et enfin de notre commune.

Je vous remercie avec tous mes colistiers de nous avoir fait confiance pour les 6 prochaines années, nos missions sont nombreuses (écoles, périscolaire, travaux, entretien de la commune, écologie, animations pour tous les âges, aide sociale, soutien aux associations sportives et culturelles...). Nous mettrons toute notre énergie et notre dévouement pour que chacun et chacune d'entre vous soient fiers d'être Offemontois, dans le respect des capacités financières de notre belle Commune.

Groupe d'opposition - Liste **"Parlons d'avenir"**

Nous voulons tout d'abord, malgré le contexte si particulier de cette élection, remercier chaleureusement tous les électeurs qui ont porté leur vote sur notre liste.

Nous tenons à exprimer tout notre soutien aux Offemontois(es) qui ont été ou sont confrontés au Covid-19.

A la veille du scrutin, des recommandations contradictoires ont été données entre le devoir de vote et celui de santé publique, source d'une abstention record de 52.03 %, soit près de 20 % en plus que lors des précédentes élections municipales à Offemont. Ce qui a conduit la liste arrivée en tête d'être élue avec 24.2 % des inscrits (672 votes sur 2777 inscrits), contre 22.2 % (617 votes) pour "Parlons d'Avenir !", ce qui pose question sur la légitimité du maire élu et de son équipe.

Au vu de ces éléments et comme de nombreuses autres communes, un recours a été déposé auprès du Tribunal Administratif pour montrer notre désapprobation du maintien des élections municipales dans ce contexte critique.

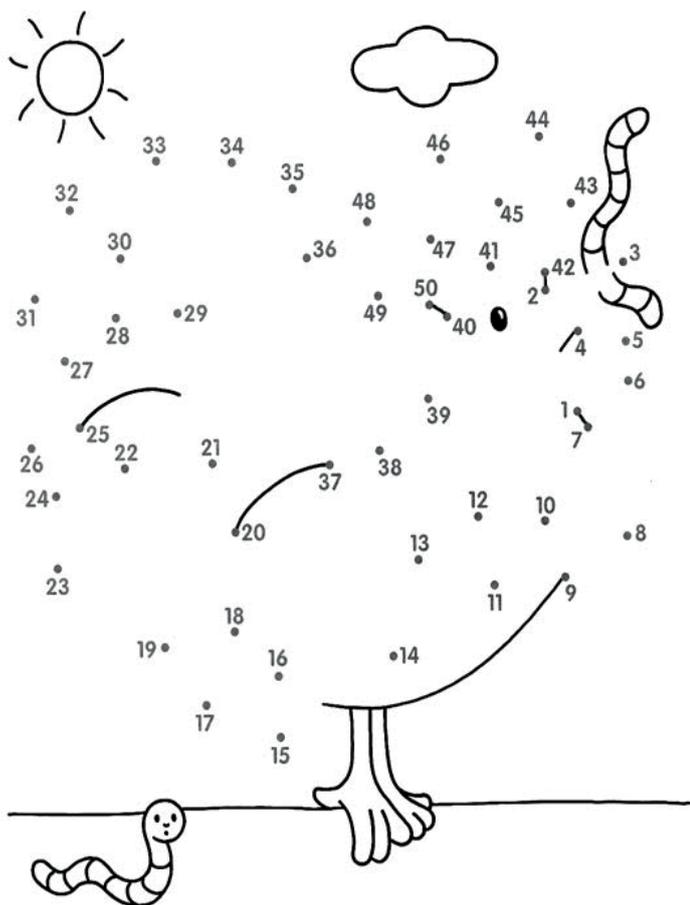
Nous avons intégré lors du premier Conseil Municipal les commissions proposées par le Maire en espérant que d'autres voient le jour telles que : Affaires scolaires, Sports & Associations, Finances... Soucieux d'être constructifs, force de propositions mais vigilants, nous défendrons les valeurs qui sont les nôtres. Nous saurons soutenir les projets qui ont vocation d'intérêt général, être critiques et opposés pour les projets qui ne le sont pas.

Les six élus d'opposition restent à votre écoute.

Prenez soin de vous.



RELIE LES POINTS POUR DÉCOUVRIR UN DRÔLE D'ANIMAL



Qui suis-je ?

Trouve quel animal je suis grâce à ces indices :

- 1) Je suis un félin, mais pas un tigre
- 2) Mon pelage est tacheté
- 3) Une célèbre marque de voiture porte mon nom

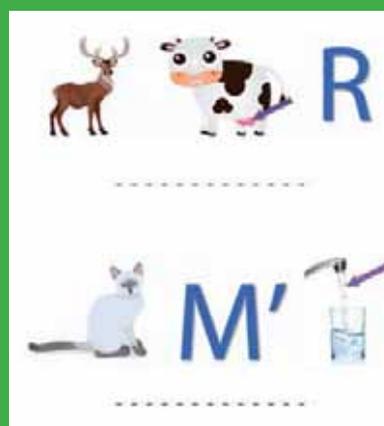
SUDOKU DIFFICILE

			3			6	1	
2				4				
	8			1			7	
					4	3		8
1	3			7			4	5
4		9	8					
	2			8			3	
				6				2
	9	7			5			



Toi aussi tu as vu des canards ou d'autres animaux se balader dans nos rues pendant le confinement ? Si cela arrive à nouveau, demande à un adulte de contacter la mairie. Nous nous chargerons de contacter les services compétents afin qu'ils prennent en charge ces animaux et les mettent en sécurité.

Rébus



Retrouvez toutes les réponses sur le site www.mairie-offemont.fr, rubrique Animation et Communication/Revue Municipale.

À noter dans votre agenda !

Sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

Concours des maisons et balcons fleuris	20 au 24 juillet 2020
Vide-greniers communal	30 août 2020
Forum des activités sportives et culturelles	02 septembre 2020
Journée du Patrimoine	19 septembre 2020
Exposition artistique	26 et 27 septembre 2020
Maquis de Chérimont	27 septembre 2020
Sortie du Maire	11 octobre 2020
Repas annuel des Aînés	14 novembre 2020
Cérémonie du 11 novembre	11 novembre 2020
Cérémonie de la Libération d'Offemont	21 novembre 2020
Fête du Goût - Forum Nutrition Santé	27 novembre 2020
Fête du Goût - Cours de cuisine	28 novembre 2020
Fête du Goût - Salon SaléSucré	29 novembre 2020
Saint-Nicolas	05 décembre 2020
Concert de Noël	12 décembre 2020
Marché de Noël	12,13 et 19,20 décembre 2020
Vœux du Maire	08 janvier 2021
Fête vos jeux	31 janvier 2021

Liste non exhaustive : retrouvez tous les événements sur l'agenda du site de la Commune www.mairie-offemont.fr.



Retrouvez votre marché local

tous les jeudis de 17 h à 20 h sur le parvis de la mairie

viandes et charcuteries 🍖 poulets rôtis 🍗 frites 🍟
fruits et légumes bios 🥕 produits laitiers 🧀 miels 🍯
bières 🍺 produits d'hygiène bios 🍀 bijoux 💍 glaces 🍦



Merci à tous les commerçants présents chaque jeudi sur le parvis de notre mairie.

Merci d'être là, fidèles, jeudi après jeudi, malgré cette période troublée par la maladie, la contagion.

Ce marché du jeudi a rendu le sourire et bien des services à nos concitoyens en leur permettant de s'approvisionner en denrées fraîches et également de tisser du lien social. Merci à vous qui avez respecté les mesures mises en place. C'est grâce à vous tous, commerçants et clients, que notre village reste dynamique et animé.

